Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

ALLER DE L'AVANT

UNE SÉLECTION DE RÉALISATIONS DU PROGRAMME FORESTIER DE LA FAO 2016-2017

Photo de couverture:
Un guide de la jungle pagaie en canoë sur la rivière Yanayacu près d'Iquitos dans l'Amazonie péruvienne

ALLER DE L'AVANT

UNE SÉLECTION DE RÉALISATIONS DU PROGRAMME FORESTIER DE LA FAO 2016-2017

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, 2018

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-130758-8

© FAO, 2018

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Cette publication a été imprimée en utilisant des produits et des procédés conçus pour garantir un impact environnemental limité et promouvoir la gestion durable des forêts.

Photo de couverture image: © DC_Colombia

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS v

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA FAO vi

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS viii

1

CONTRIBUER À ÉLIMINER LA FAIM, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION 2

2

RENDRE L'AGRICULTURE, LA FORESTERIE ET LA PÊCHE PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES 4

3

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE 22

4

ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES 28

5

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE 32

6

QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX 36

LISTE DES RÉCITS D'EXPÉRIENCE 39

LE PROGRAMME FORESTIER DE LA FAO EN CHIFFRES 2016-2017 40

© Dwight Nadig

AVANT-PROPOS

Les forêts et les arbres bénéficient d'une reconnaissance croissante en vertu de leur contribution au bien-être des sociétés et à la santé planétaire. Durant l'exercice biennal 2016-2017, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale – la principale plateforme internationale et intergouvernementale permettant aux parties prenantes d'œuvrer ensemble à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous – a reconnu formellement le rôle joué par les forêts pour «faire la différence» en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. En octobre 2017, la 44e session du Comité a adopté des recommandations visant à renforcer l'apport de la gestion durable des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en particulier pour les personnes les plus pauvres du globe – souvent sous-alimentées.

Une autre vision a pris de l'ampleur durant ces deux années, à savoir que le bois produit durablement est essentiel à notre avenir commun. L'un des messages clés de la conférence «Du bois durable pour un monde durable», organisée par la FAO et ses partenaires à la fin de l'année 2017, est que des chaînes de valeur du bois qui soient respectueuses de l'environnement, socialement responsables et économiquement solides sont cruciales pour effectuer la transition en direction de la durabilité.

La Journée internationale des forêts est devenue une célébration mondiale majeure. En 2016, elle était consacrée au thème «La forêt et l'eau», pour prendre acte des fonctions essentielles remplies par les forêts dans la sécurité de l'eau et la sécurité alimentaire. En 2017, l'événement a souligné l'importance des forêts dans la sécurité énergétique. Lors de ces deux occasions, la FAO a fourni du matériel destiné à communiquer au public les raisons pour lesquelles les forêts sont vitales.

Les cinq objectifs stratégiques de la FAO (décrits aux pages vi et vii) représentent les principaux domaines de travail sur lesquels l'Organisation concentre ses efforts pour réaliser sa vision et parvenir à ses fins au niveau mondial. Ils orientent l'action du Département des forêts de la FAO, qui vise à optimiser les fonctions économiques, sociales et environnementales des forêts et des arbres, et ils renforcent les objectifs de développement durable convenus à l'échelle globale, en particulier l'objectif 15.

Cette édition d'*Aller de l'avant* présente les points saillants du travail effectué par la FAO en 2016 et 2017 dans le domaine forestier pour traduire en actes les objectifs stratégiques de l'Organisation. Le Programme forestier de la FAO comptait durant cette période plus de 170 projets en cours, répartis dans 60 pays, et il a utilisé des ressources pour un montant estimé à quelque 186 millions de dollars des États-Unis, dans le but d'entraîner des transformations bénéfiques aux pays membres.

Le monde est confronté à des défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux complexes – comme ceux associés à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire, au changement climatique, à l'épuisement des ressources et à la perte de biodiversité. Il n'y a jamais eu autant besoin de réponses coordonnées à l'échelle mondiale en matière de meilleures pratiques, apprentissage entre pairs, renforcement des capacités, développement et transfert de technologie, analyse d'experts et engagement multipartite – en d'autres termes, les services que la FAO et ses partenaires s'emploient à fournir.

Comme le montrent les récits d'expérience présentés dans cette publication, la FAO s'est pleinement engagée à aller de l'avant avec ses membres et ses partenaires, et à travailler avec les communautés forestières vulnérables pour trouver des solutions durables et équitables à de tels enjeux et réaliser les objectifs communs.

Hiroto Mitsugi
Sous-Directeur général, Département des forêts de la FAO

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA FAO

En 2012, afin de pouvoir répondre aux questions soulevées par les grandes tendances du développement agricole mondial et relever les défis rencontrés par les États Membres, la FAO a identifié un certain nombre de priorités clés où elle était la mieux placée pour intervenir. Une analyse approfondie de ses avantages comparatifs a permis à l'Organisation de déterminer des objectifs stratégiques (OS) qui représenteront ses principaux domaines d'engagement dans sa lutte pour réaliser sa vision et atteindre ses objectifs globaux. Les cinq OS sont décrits ci-dessous.

OS1.
CONTRIBUER À ÉLIMINER LA FAIM, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION

Il y a dans le monde assez de moyens pour produire les volumes de nourriture nécessaires pour que tout le monde mange à sa faim; pourtant, en dépit des progrès enregistrés durant les deux dernières décennies, 815 millions de personnes souffrent encore de faim chronique. Pour ce qui est des enfants, on estime que 155 millions des moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et qu'environ 51 millions sont émaciés par suite de malnutrition aiguë.

Le mandat de la FAO consiste à aider ses Membres à faire en sorte que leurs ressortissants aient régulièrement accès à une nourriture de qualité, en quantité suffisante. La FAO peut contribuer à atteindre cet objectif en soutenant les politiques et les engagements en faveur de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition, et en veillant à ce que soient disponibles et accessibles des informations actualisées sur les problèmes liés à la faim et à la nutrition et sur les solutions à cet égard.

Le Programme forestier apporte son assistance aux membres pour uniformiser les politiques en matière de forêts et de sécurité alimentaire; pour améliorer la disponibilité des données sur le rôle des forêts dans la sécurité alimentaire; et pour utiliser le régime foncier comme moyen d'augmenter la sécurité alimentaire.

OS2.
RENDRE L'AGRICULTURE, LA FORESTERIE ET LA PÊCHE PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES

À l'horizon 2050, la planète devrait compter 9 milliards d'habitants. L'accroissement démographique devrait être particulièrement marqué dans des zones qui sont fortement dépendantes de l'agriculture (cultures, élevage, foresterie et pêche) et dans lesquelles on enregistre déjà des taux élevés d'insécurité alimentaire. Favoriser la croissance du secteur agricole est l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté et d'instaurer la sécurité alimentaire. Nous devons veiller à ce que l'augmentation de la productivité ne profite pas qu'à une minorité réduite de personnes, et à ce que la base de ressources naturelles puisse rendre des services qui renforcent la durabilité (pollinisation, cycle des éléments nutritifs dans les sols, eau de qualité, etc.).

Le Programme forestier développe des politiques et met en place des projets sur le terrain pour promouvoir la gestion durable des forêts; la restauration des terres dégradées, notamment dans les zones arides, les montagnes et les bassins versants; le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique; la gestion durable de la faune; la préservation des zones protégées et des ressources génétiques; et l'agroforesterie. Il est aussi mobilisé pour améliorer le contrôle et le suivi des ressources forestières au niveau national et au niveau mondial.

OS3.
RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE

La plupart des pauvres de la planète vivent dans des zones rurales. Avant toute autre chose, la faim et l'insécurité alimentaire sont des expressions de cette pauvreté rurale. La réduire est donc au cœur de la mission de l'Organisation. Au cours de ces dernières décennies, de nombreux habitants des zones rurales sont sortis de la pauvreté. En 1990, 54 pour cent des personnes vivant dans les régions rurales des pays en développement vivaient avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour et étaient considérées

comme extrêmement pauvres. En 2010, ce chiffre était tombé à 35 pour cent. La pauvreté rurale reste cependant très répandue, surtout en Asie du Sud et en Afrique. La FAO s'efforce d'aider les petits exploitants agricoles à améliorer leur productivité tout en augmentant les opportunités d'emplois non agricoles et à trouver, grâce à la protection sociale, de meilleures façons de faire face aux risques de leur environnement. La persistance des inégalités entre les sexes continue à exacerber la pauvreté rurale, tout comme le fait la marginalisation des peuples autochtones.

Le Programme forestier soutient le développement des petites entreprises forestières; promeut des conditions de travail décentes dans le secteur forestier; s'investit pour garantir la protection sociale au sein de ce secteur; et aide à renforcer les organisations de producteurs forestiers et agricoles, locales, nationales, régionales et mondiales.

OS4.
ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES

Du fait de la mondialisation croissante, l'agriculture va cesser d'exister en tant que secteur indépendant pour devenir l'un des nombreux maillons d'une chaîne de valeur intégrée. Cette chaîne de valeur existe à la fois en amont et en aval, de la production à la transformation et à la vente, et tous les éléments en sont aujourd'hui hautement concentrés, intégrés et mondialisés. Cela représente un défi considérable pour les petits exploitants et les producteurs agricoles dans de nombreux pays en développement, car même les plus économiquement viables d'entre eux peuvent facilement se retrouver exclus de maillons importants de la chaîne. Il est capital d'accroître la participation de ces acteurs aux systèmes alimentaires et agricoles pour atteindre l'objectif que la FAO s'est fixé: celui d'un monde libéré de la faim.

Le Programme forestier soutient les produits dérivés de la forêt et le développement de produits forestiers non ligneux (PFNL) et de la chaîne de valeur de la dendroénergie dans le cadre d'une économie verte; il génère des statistiques fiables sur les produits forestiers; il fournit des informations et des recommandations sur le financement de la gestion forestière durable.

OS5.
AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE

Chaque année, des millions de personnes qui dépendent de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie ainsi que d'autres ressources naturelles doivent faire face à des catastrophes naturelles et à des crises. Celles-ci peuvent frapper brutalement – c'est le cas d'un séisme ou d'un coup d'État – ou se développer lentement – comme dans le cas des cycles sécheresses-inondations. Il peut s'agir d'événements ponctuels, d'une crise en déclenchant une autre, ou d'événements multiples qui convergent et entrent simultanément en action, avec des effets en cascade amplifiés. La mission de la FAO consiste à aider les pays à gouverner, à prévenir et atténuer les risques et les crises, et à leur fournir un appui pour se préparer aux catastrophes et y répondre.

Le Programme forestier apporte son assistance pour que soit mise en place une approche intégrée de gestion des feux; promeut les bonnes pratiques en vue d'une forêt en bonne santé; fournit des préconisations et conseils pour la gestion des risques dans les forêts; et aide en outre les pays et communautés à adapter la gestion des forêts et des communautés forestières au changement climatique.

OBJECTIF 6
QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX

Cet objectif est centré sur les connaissances, la qualité et les services techniques, la qualité et l'intégrité des données produites et diffusées par la FAO, et l'apport de services de qualité en matière de travail sur la gouvernance et la parité hommes-femmes. Le Département des forêts de la FAO génère et diffuse une somme considérable de connaissances techniques à travers des moyens divers: les travaux et les recommandations émanant de ses organes techniques et statutaires, notamment le Comité des forêts; les lignes directrices et les paramètres relatifs à divers aspects de la gestion durable des forêts, y compris le rôle des femmes dans le secteur forestier; la contribution de l'Organisation à l'agenda forestier mondial et aux processus internationaux sous la direction du Partenariat de collaboration sur les forêts; la coordination stratégique des activités forestières; un large éventail de publications sur les forêts, en particulier sa publication phare *Situation des forêts du monde*, et de nombreux autres produits d'information, de promotion et de sensibilisation.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFF	Mécanisme forêts et paysans (d'après l'anglais Forest and Farm Facility)
FLEGT	application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (d'après l'anglais Forest Law Enforcement, Governance and Trade)
FRA	Évaluation des ressources forestières mondiales
ODD	objectif de développement durable
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
OPFA	organisation de producteurs forestiers et agricoles
OS	Objectif stratégique
PNFL	produit forestier non ligneux
REDD+	réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement)
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USD	dollar(s) des États-Unis

© Sergio Garrido

© CIFOR/Nathalie Van Vliet

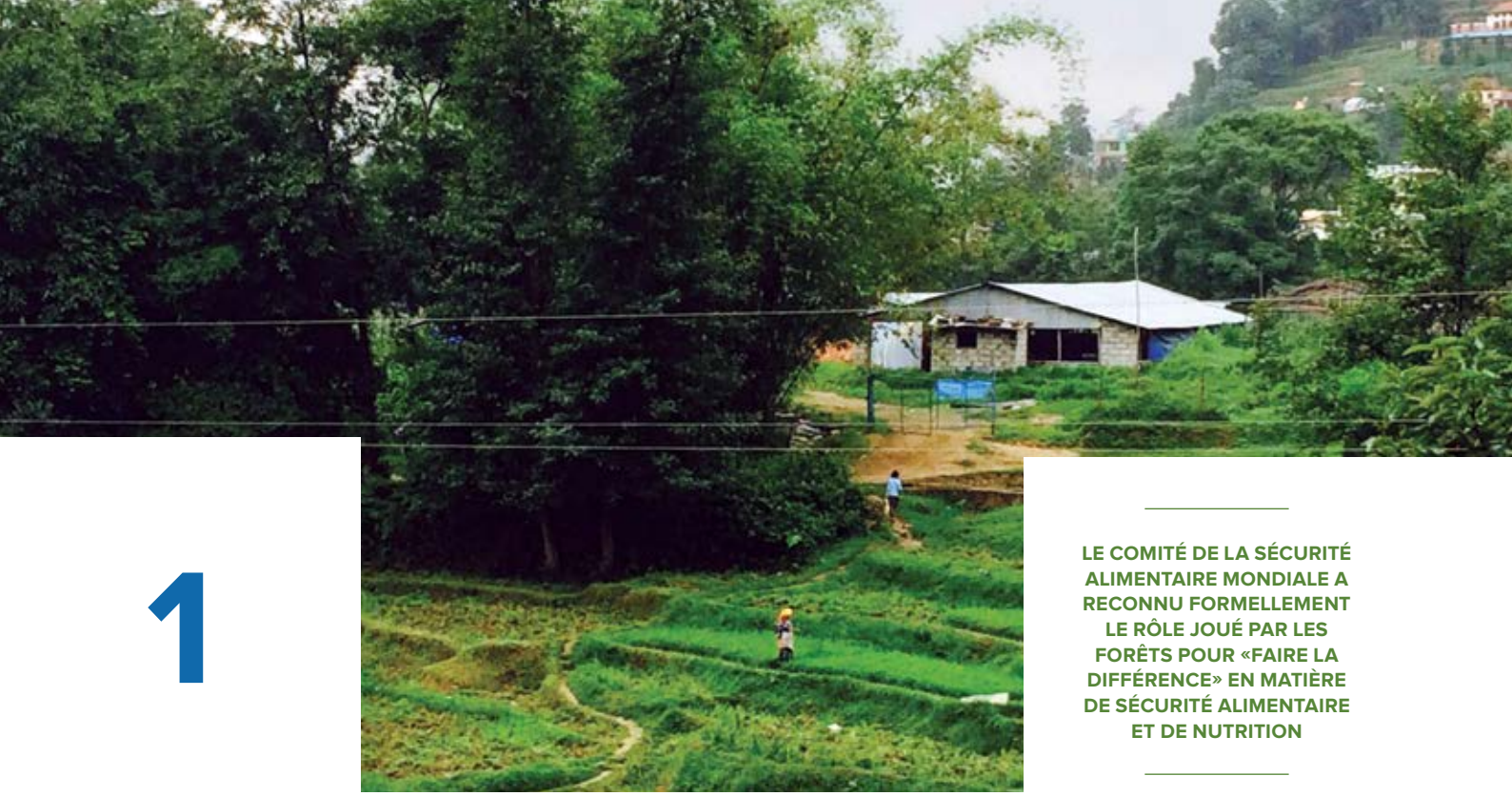

1

LE COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE A RECONNU FORMELLEMENT LE RÔLE JOUÉ PAR LES FORÊTS POUR «FAIRE LA DIFFÉRENCE» EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 CONTRIBUER À ÉLIMINER LA FAIM, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION

LES FORÊTS «FONT LA DIFFÉRENCE» EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

La FAO appuie le développement de politiques qui visent à accroître le rôle joué par les forêts pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Lors de sa 41e session en 2014, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a débattu pour la première fois du rôle des forêts, et demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition de mener une étude sur «la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition». Le rapport a été présenté en juin 2017, constituant une contribution majeure de la 44e session du CSA.

Le CSA a reconnu formellement le rôle joué par les forêts pour «faire la différence» en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et, en octobre 2017, il a adopté des recommandations pour appuyer l'intégration des politiques et des actions sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les secteurs agricoles. Les recommandations étaient centrées sur la nécessité d'une approche politique intégrée des forêts, de l'agriculture, de l'eau et de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en renforçant pour cela la coordination intersectorielle. La propriété des terres et des autres ressources a été identifiée comme un élément clé dans la démarche préconisée, le CSA reconnaissant le rôle plus significatif qui pourrait être joué par les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

La 23e session du Comité des forêts, tenue en 2016, a souligné l'importance de favoriser les politiques et les programmes intersectoriels sur les forêts et la sécurité alimentaire. En réponse, en collaboration avec l'Union européenne (UE), la FAO a publié en 2017 une note d'orientation sur le renforcement des politiques visant à accroître les contributions des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition. En même temps que les évaluations des politiques sur les forêts et la sécurité alimentaire intersectorielles effectuées en 2016-2017 dans sept pays – Bolivie (État plurinational de), la Gambie, Guatemala, Guinée équatoriale, Myanmar, Népal et République-Unie de Tanzanie –, cette note sert d'outil en vue d'intégrer les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans les politiques forestières. Elle met aussi en lumière le rôle joué par les dialogues ouverts avec les parties prenantes dans l'amélioration de la cohérence des politiques.

En haut: À Lamatar, Népal, les forêts font partie intégrante des paysages ruraux et des systèmes agricoles
© FAO/Sooyeon Laura Jin

La FAO a accru la visibilité de cette question en publiant en 2017 un document de travail et une fiche d'information, afin de sensibiliser aux liens entre la dendroénergie et la sécurité alimentaire et la nutrition, et de soutenir les démarches intersectorielles dans le développement des politiques, programmes et projets sur les forêts et la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus

www.fao.org/news/story/fr/item/1043698/icode
www.fao.org/policy-support/resources/resources-details/en/c/885769 (note d'orientation)
www.fao.org/documents/card/en/c/36c8539c-dc9c-4fae-ab8e-ee5c43d30a25 (document de travail)
www.fao.org/documents/card/en/c/5f0bc74d-e925-4ff6-abb9-636f1fbf3a49 (fiche d'information)

MESURER LE RÔLE DES FORÊTS ET DES ARBRES DANS L'ÉCONOMIE DES MÉNAGES

Mesurer les avantages socioéconomiques procurés par les forêts représente un défi du fait de la rareté des données et du manque de clarté sur ce qu'il faut mesurer. Néanmoins, il est essentiel de recueillir et analyser des informations sur les bénéfices socioéconomiques si l'on veut que la contribution des forêts et des arbres à la société soit correctement reconnue. La comparaison systématique de la dépendance des ménages à l'égard des forêts et des arbres est également un défi, en partie parce que les travaux existants consistent principalement en études de cas utilisant des méthodologies variées.

Une approche cohérente et systématique est nécessaire si l'on veut saisir pleinement les valeurs associées aux forêts dans les calculs nationaux, notamment ceux portant sur la lutte contre la pauvreté. Aussi la FAO et ses partenaires[1] ont-ils développé des modules spécialisés pour la conduite d'enquêtes socioéconomiques nationales sur les forêts, afin de permettre aux utilisateurs de recueillir des données sur la contribution des forêts et des arbres au bien-être et aux moyens d'existence des ménages, et ils ont fourni des orientations sur la manière d'utiliser ces modules.

Les tests sur le terrain effectués en Indonésie, au Népal et en République-Unie de Tanzanie ont permis d'améliorer la conception des modules, qui peuvent être ajustés en fonction des politiques et des besoins de recherche des utilisateurs-cibles. Les modules (avec leurs adaptations) ont été appliqués en Géorgie et en Turquie, et on envisage de les employer dans divers autres projets appuyés par la FAO et la Banque mondiale.

Les résultats des enquêtes socioéconomiques aideront à combler les lacunes d'information sur les relations entre les forêts et le bien-être et les moyens d'existence des ménages, ce qui entraînera des délibérations et des interventions politiques plus éclairées. Ce travail contribuera par conséquent à élaborer et mettre en œuvre des mesures politiques et des investissements ciblés, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté. En Turquie, par exemple, les données de l'enquête ont été intégrées dans une note d'orientation politique sur les forêts de la Banque mondiale.

Pour en savoir plus

www.fao.org/3/a-i6206e.pdf
www.fao.org/forestry/forestry-modules
https://bit.ly/2rYu4Ro (note d'orientation politique sur les forêts de la Banque mondiale)

[1] Le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), le réseau de recherche International Forestry Resources and Institutions, et l'Étude sur la mesure des niveaux de vie et le Programme sur les forêts de la Banque mondiale.

Un agent de terrain mène un entretien sur le rôle socioéconomique des forêts auprès d'une habitation dans le village de Mehakama, République-Unie de Tanzanie
© Lauren Persha

LES ENQUÊTES SOCIOÉCONOMIQUES AIDERONT À COMBLER LES LACUNES D'INFORMATION SUR LES RELATIONS ENTRE LES FORÊTS ET LE BIEN-ÊTRE ET LES MOYENS D'EXISTENCE DES MÉNAGES, CE QUI ENTRAÎNERA DES POLITIQUES PLUS ÉCLAIRÉES

2 OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 RENDRE L'AGRICULTURE, LA FORESTERIE ET LA PÊCHE PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES

INVENTAIRES FORESTIERS NATIONAUX AU BANGLADESH ET EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Depuis plus de 50 ans, la FAO appuie les pays dans la collecte d'informations répondant aux exigences nationales et internationales – parce qu'une meilleure qualité de l'information entraîne de meilleures décisions, qui entraînent à leur tour une action plus efficace tant à l'intérieur qu'au-delà du secteur forestier. Aujourd'hui, la FAO soutient des inventaires forestiers nationaux (IFN) à objectifs multiples dans 20 pays[2].

Les IFN en cours d'élaboration au Bangladesh et en Papouasie-Nouvelle-Guinée intègrent des informations sur la biodiversité et des caractéristiques socioéconomiques, des analyses de terrain et des données de télédétection, en vue de faciliter une prise de décision avisée en matière de gestion et d'utilisation des forêts[3]. Dans les deux pays, c'est la première fois que sont effectués des IFN aussi complets. Les Département des forêts du Bangladesh dirige le processus d'établissement de l'IFN, qui est le premier à pleinement déployer les outils gratuits en accès libre développés par la FAO pour la réalisation des inventaires (voir le récit d'expérience suivant). L'autorité forestière de la Papouasie-Nouvelle-Guinée met en œuvre l'IFN, lequel, entre autres choses, évalue de façon systématique la biodiversité des forêts nationales.

Dans les deux pays, les IFN ne se contentent pas de mesurer des volumes de bois et d'estimer des stocks de carbone, mais ils examinent aussi divers autres aspects importants des forêts. Au Bangladesh, l'accent est mis sur la compréhension des dimensions socioéconomiques et sur la valorisation du rôle spirituel, culturel et récréatif des forêts. L'IFN de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est le premier dans l'histoire du pays à intégrer une série complète d'indicateurs sur la biodiversité forestière dans

[2] Angola, Bangladesh, Bhoutan, Brésil, Cambodge, Chili, Congo, Équateur, Éthiopie, Fidji, Îles Salomon, Myanmar, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka et Zambie.

[3] Les projets de la FAO sur les IFN au Bangladesh et en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont appuyés par l'Agence des États-Unis pour le développement international, SilvaCarbon, la Commission européenne, le Programme ONU-REDD, l'Agence italienne de coopération pour le développement et le Secrétariat du Partenariat de la montagne.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, des botanistes trient des spécimens de plantes recueillis dans le cadre d'un inventaire forestier national, tandis que des villageois des environs observent cette pratique avec curiosité © FAO/Hitofumi Abe

L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE EST LE PREMIER DANS L'HISTOIRE DU PAYS À INTÉGRER UNE SÉRIE COMPLÈTE D'INDICATEURS SUR LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE DANS CHAQUE PLACETTE D'ÉCHANTILLONNAGE

EN AVRIL 2018, LA PLATEFORME SEPAL COMPTAIT 933 UTILISATEURS ENREGISTRÉS ACTIFS, REPRÉSENTANT 224 ORGANISATIONS RÉPARTIES DANS 84 PAYS

chaque placette d'échantillonnage – évaluant ainsi la biodiversité des arbres, des autres végétaux, des invertébrés et des vertébrés. L'IFN permettra ainsi d'estimer les synergies entre la protection de la biodiversité et les efforts visant à réduire le déboisement et la dégradation. Les données produites seront essentielles pour développer des politiques solides, favorisant la gestion durable de l'héritage forestier national et de sa biodiversité.

Des progrès significatifs ont été faits dans chacun de ces projets d'IFN. Leurs résultats devraient contribuer à améliorer la planification des forêts, la gestion forestière et les efforts pour communiquer à l'échelle internationale les données sur l'état des ressources forestières.

Pour en savoir plus

www.fao.org/bangladesh/news/detail-events/en/c/1110890
www.fao.org/bangladesh/news/detail-events/en/c/421807
www.fao.org/redd/news/detail/en/c/1068687
www.fao.org/mountain-partnership/news/news-detail/en/c/1104380

SEPAL: AMÉLIORER RAPIDEMENT LE SUIVI DES FORÊTS

La FAO a développé une série de logiciels d'exploitation libre, utilisant Google et d'autres technologies modernes, pour aider les pays dans leurs efforts en matière de mesure, suivi et rapports relatifs aux forêts et à l'utilisation des terres. L'un de ces outils est le Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre (SEPAL, d'après l'anglais System for Earth Observation Data Access, Processing and Analysis for Land Monitoring)[4].

L'outil SEPAL est une plateforme conviviale servant à traiter et interpréter les données satellitaires. Elle permet aux utilisateurs de demander, consulter et traiter rapidement des données satellitaires, et d'effectuer ainsi des analyses géospatiales avancées plus vite qu'auparavant. La plateforme exploite la puissance d'ordinateurs géants basés sur un nuage, surmontant de la sorte les obstacles que peuvent constituer une mauvaise connexion Internet et une faible capacité de calcul. Elle permet d'accéder aux archives mondiales Landsat (qui contiennent des décennies d'informations détaillées) et aux données du satellite européen à haute résolution Sentinelle ainsi que du satellite d'observation de la Terre japonais, et de traiter ces données.

La dynamique d'adoption et d'utilisation de l'outil SEPAL pour le suivi des forêts a été impressionnante: en avril 2018, la plateforme comptait 933 utilisateurs enregistrés actifs, représentant 224 organisations réparties dans 84 pays. De nouveaux partenariats avec des fournisseurs de données à haute résolution sont en train d'engendrer des opportunités supplémentaires pour améliorer l'exactitude et l'efficacité des systèmes de suivi des forêts et des terres appuyés par l'outil. La collaboration accrue avec les donateurs et les partenaires de coopération dénote une amplification de la portée de la plateforme, tant au bénéfice de la gestion des forêts à l'échelon national et infranational que des processus internationaux.

Disposer de meilleures informations sur les forêts et l'utilisation des terres est primordial pour élaborer des politiques judicieuses en matière de forêts, d'affectation des terres, de moyens d'existence ruraux et de production alimentaire. L'outil SEPAL peut aussi aider à renforcer l'exactitude et la transparence

L'outil SEPAL peut aider à mesurer et surveiller de vastes portions de forêt pluviale tropicale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et ainsi contribuer à la conservation et à la gestion durable des forêts © FAO/Lauri Vesa

[4] L'outil SEPAL a été développé avec l'appui financier du Gouvernement norvégien et d'autres partenaires.

des rapports établis pour les programmes et les processus internationaux, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC), les objectifs de développement durable (ODD), et l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO.

La disponibilité d'outils accessibles tels que la plateforme SEPAL est déjà en train d'avoir une incidence sur les rapports soumis à la CCNUCC, 65 pour cent des déclarations sur les niveaux de référence/d'émission pour les forêts de 2018 rapportant des incertitudes dans les données d'activité, ce qui représente une amélioration spectaculaire en regard des années précédentes (seuls 20 pour cent des rapports faisaient état des incertitudes en 2015). La communication des données relatives à la marge d'incertitude dans les rapports communiqués à la CCNUCC est une étape essentielle préconisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et est également importante dans le contexte des paiements liés aux résultats de la REDD+[5].

Pour en savoir plus

Openforis.org

Sepal.io

[5] REDD+ = réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier) dans les pays en développement.

RENFORCER LA COLLABORATION EN MATIÈRE DE FORESTERIE URBAINE

Les villes ont besoin des forêts. Les forêts urbaines et périurbaines assurent un vaste éventail de fonctions – comme réguler le climat; stocker le carbone; éliminer les polluants atmosphériques; réduire le risque d'inondation; contribuer à la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique; et améliorer la santé physique et mentale des citadins.

La FAO a intensifié son programme de foresterie urbaine pour répondre aux exigences croissantes des pays à cet égard. Suite à un vaste processus de consultation, l'Organisation a fait paraître ses *Directives sur la foresterie urbaine et périurbaine* en 2017, dans le but d'aider les acteurs locaux à planifier, concevoir et gérer les forêts urbaines et périurbaines, et contribuer ainsi à ce que les villes deviennent des lieux de vie plus verts, plus sains et plus heureux.

L'étape suivante a consisté à diffuser les concepts inscrits dans les directives, et à renforcer la collaboration entre les praticiens, les chercheurs et les autorités locales. À cette fin, la FAO a organisé une série de réunions sur la foresterie urbaine à l'échelle régionale et mondiale.

Le parc de Tapgol, Séoul, République de Corée. La FAO œuvre avec ses partenaires à optimiser le rôle que peuvent jouer les forêts urbaines et périurbaines dans la réalisation de villes durables
© FAO/Simone Borelli

Plus de 250 participants venus de toute la région Asie-Pacifique ont assisté à la première Réunion sur la foresterie urbaine de l'Asie-Pacifique, tenue à Zhuhai, Chine, en 2016, en collaboration avec l'Administration des forêts d'État de Chine. Le principal résultat de la réunion a été l'adoption de la Déclaration de Zhuhai, qui se propose de sensibiliser les gouvernements sur le rôle clé que peuvent jouer les forêts et les arbres citadins pour assurer un développement durable aux villes en expansion rapide de la région.

La FAO a organisé une seconde Réunion sur la foresterie urbaine de l'Asie-Pacifique en 2017, qui a rassemblé plus de 120 participants à Séoul, République de Corée, avec l'appui du Service forestier coréen. En plus de l'échange d'informations techniques et scientifiques, les participants ont travaillé à l'élaboration du Plan d'action de Séoul, qui détermine des actions pratiques judicieuses susceptibles d'être entreprises par les administrations locales.

Un processus similaire a démarré en Amérique latine et dans les Caraïbes, lorsque des parties prenantes se sont rencontrées à Lima, Pérou, en 2017, pour faire le point sur les nombreuses initiatives en cours menées dans les grandes et les petites villes de la région.

La FAO et ses partenaires[6] convoqueront le premier Forum mondial sur les forêts urbaines à Mantoue, Italie, en novembre 2018. Lors de cette réunion, des praticiens et des responsables politiques venant de toutes les parties du monde partageront leurs expériences en matière de foresterie urbaine et périurbaine, stimulant ainsi l'adoption de bonnes pratiques et d'approches avisées dans ce domaine à travers le globe. Des réunions régionales feront suite à cet événement en 2019.

Ensemble, les directives et les réunions régionales et mondiales aident à amener les forêts au premier plan de la planification, de la conception et de la gestion des villes durables. Le thème de la Journée internationale des forêts 2018, «Forêts et villes durables», a contribué à maintenir cet élan.

Pour en savoir plus

www.fao.org/forestry/urbanforestry

[6] La Ville de Mantoue, la Società italiana di selvicoltura ed ecologia forestale (Société italienne de sylviculture et d'écologie forestière), et le Politecnico di Milano (École polytechnique de Milan).

LES DIRECTIVES ET LES RÉUNIONS RÉGIONALES ET MONDIALES AIDENT À AMENER LES FORÊTS AU PREMIER PLAN DE LA PLANIFICATION, DE LA CONCEPTION ET DE LA GESTION DES VILLES DURABLES

GRÂCE À L'ASSOCIATION DE TESTS SUR LE TERRAIN ET D'ANALYSES POLITIQUES ET JURIDIQUES, IL A ÉTÉ POSSIBLE DE DÉTERMINER LES CONDITIONS QUI POUVAIENT PERMETTRE D'ÉLARGIR LES MODÈLES PROMETTEURS, BÉNÉFICIANT À LA FOIS AUX POPULATIONS ET À LA BIODIVERSITÉ

UNE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE AU BÉNÉFICE DES POPULATIONS ET DE LA BIODIVERSITÉ

Dans les 15 dernières années, les démarches de réponse à la crise de la viande de brousse en Afrique centrale ont eu tendance à employer des stratégies répressives. Cependant, en l'absence d'alternatives effectives viables, la viande de brousse demeure une source essentielle de protéines et de moyens de subsistance dans la sous-région. Interdire sa consommation a peu de chances d'être efficace, et un consensus mondial voit le jour autour de la nécessité d'établir les conditions pour une utilisation durable de la faune, qui soit apte à promouvoir en même temps la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence locaux.

Entre 2012 et 2017, la FAO et ses partenaires[7] ont mis en œuvre le projet «Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale», pour aider les gouvernements à réaliser cet équilibre complexe. Le projet, qui a reçu un appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a impliqué les gouvernements du Congo, du Gabon, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, et la Commission des forêts d'Afrique centrale.

S'appuyant sur des analyses de fond détaillées, le projet a instauré les bases pour des modèles de gestion de la faune novateurs, adaptés aux contextes locaux, qui permettent, en dehors des zones protégées, l'utilisation des espèces sauvages les plus résilientes par et pour les communautés locales. De tels modèles favorisent aussi les filières d'approvisionnement formelles de la viande de brousse, tout en maintenant les restrictions sur les espèces vulnérables.

Le projet a testé des modèles et des outils pour appuyer les parties prenantes dans le développement de cadres de gestion participative de la faune, en vue d'assurer une meilleure coordination en cas de chevauchement des droits sur les ressources naturelles et sur l'utilisation des terres. Ces types de recouvrements sont communs en Afrique centrale, où les droits coutumiers des communautés locales coïncident fréquemment avec des droits d'accès ou d'exploitation conférés à des entreprises forestières, minières et agricoles.

Grâce à l'association de tests sur le terrain et d'analyses politiques et juridiques, il a été possible de déterminer les conditions qui pouvaient permettre d'élargir les modèles prometteurs, bénéficiant à la fois aux populations et à la biodiversité. Cette démarche à son tour a été le point de départ d'un processus à long terme de réforme politique et de changement comportemental dans les pays en développement, en direction d'une gestion durable de la faune sauvage. Ces efforts se poursuivront au travers du Programme de gestion durable de la faune (voir le récit d'expérience suivant).

Pour en savoir plus

www.fao.org/3/a-i7447f.pdf

www.fao.org/3/a-i7634f.pdfwww.fao.org/3/a-i7635f.pdf

En haut: Des villageois prennent part à un exercice de cartographie participative des zones de chasse dans le cadre d'un projet en République démocratique du Congo © CIFOR/Nathalie Van Vliet

[7] Le CIFOR, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

LE PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE

L'augmentation constante de la demande de viande de brousse dans les villages et les petites et grandes villes, liée à la croissance démographique, conduit à une intensification de l'exploitation de la faune sauvage. Cette demande est particulièrement inélastique dans les zones rurales reculées, où il y a peu de sources alternatives de protéines animales d'origine domestique.

Les populations d'espèces sauvages sont en train de s'effondrer dans de nombreuses zones, entraînant le syndrome des «forêts et savanes vides», la perte de biodiversité et la réduction des services écosystémiques. Les aires naturelles sont converties à d'autres utilisations des terres, ce qui provoque un effet d'entraînement ayant des répercussions, d'une part, sur les processus de déboisement, d'autre part, sur l'accroissement de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (carence en protéines).

Le Programme de gestion durable de la faune (PGDF)[8], d'une durée de sept ans, a été lancé en octobre 2017 alors qu'un projet antérieur de la FAO, «Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale», parvenait à son terme (voir le récit d'expérience précédent). Fruit d'un partenariat entre la FAO, le CIRAD, le CIFOR et la Wildlife Conservation Society, le PGDF mobilise une vaste expérience, issue d'un engagement de longue date sur le terrain dans la conservation de la faune et la production animale, de même qu'une expertise dans le champ de la recherche de pointe et des évaluations d'impact innovantes. Les quatre partenaires institutionnels apportent les compétences complémentaires indispensables pour pouvoir ramener la consommation de la viande de brousse à des niveaux viables, protéger les espèces menacées, et sécuriser le bien-être et l'identité de certaines des populations les plus pauvres et politiquement marginalisées du monde.

Le PGDF a cinq objectifs: 1) ramener la chasse aux animaux sauvages dans les pays ACP[9] à des niveaux durables; 2) protéger les espèces sauvages menacées; 3) conserver la biodiversité; 4) maintenir les rôles écologiques essentiels de la faune dans les écosystème de forêt et de savane; et 5) assurer les stocks et les flux de services écosystémiques (en particulier les aliments) destinés aux communautés vivant dans les zones visées.

Les premières étapes du PGDF (octobre 2017–juin 2018) ont consisté notamment dans la sélection des sites et dans le développement des documents de projet dans chacun des pays partenaires – Congo, Gabon, Guyana, Madagascar, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal, le Soudan, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

[8] Le Programme de gestion durable de la faune, une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), est hébergé par la FAO, avec un financement du 11e Fonds européen de développement.

[9] ACP = groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

LES QUATRE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS APPORTENT LES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES INDISPENSABLES POUR POUVOIR RAMENER LA CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE À DES NIVEAUX VIABLES

Les points de contact gouvernementaux des pays partenaires et d'autres partenaires du programme se rencontrent lors d'un atelier technique tenu à Nairobi, Kenya, en février 2018, dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune
© FAO/Roger Miller

En haut: Des hommes du lieu se réunissent à Dari Noor, Afghanistan, lors de consultations dans le cadre d'un projet visant à promouvoir la gestion communautaire des forêts et l'utilisation durable de l'énergie de biomasse © Anwari

LE PROJET A PERMIS LA CRÉATION DE 10 ASSOCIATIONS DE GESTION FORESTIÈRE, QUI PEUVENT MAINTENANT OUVRIR DES COMPTES EN BANQUE ET OPÉRER EN TANT QU'ASSOCIATIONS À ASSISE COMMUNAUTAIRE

APPUYER L'AFGHANISTAN EN MATIÈRE DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS

L'Afghanistan est un pays en développement enclavé caractérisé par un paysage montagneux. Outre avoir souffert de plusieurs décennies de conflit, il a aussi subi un déboisement et une dégradation des écosystèmes considérables, du fait de l'expansion agricole, de l'exploitation forestière, du surpâturage et de la récolte de bois de feu.

Le couvert de forêts et de terres boisées du pays a chuté, passant de quelque 3,3 millions d'hectares dans les années 1950 à moins d'un million d'hectares (1,5 pour cent de la superficie totale du pays) aujourd'hui. Le manque de végétation ligneuse a conduit à utiliser en tant que bois de feu des espèces d'une grande valeur économique, comme les pistachiers et les amandiers. Bien que des initiatives pour lutter contre la dégradation des terres et le déboisement aient été mises en œuvre, les conditions environnementales difficiles et la situation d'insécurité en cours ont entravé les efforts de restauration.

Depuis 2016, la FAO et le Gouvernement afghan[10] mettent en œuvre un projet financé par le FEM pour promouvoir la gestion communautaire des forêts et les approches durables d'utilisation de l'énergie de biomasse, notamment l'emploi de fourneaux à bon rendement énergétique et les digesteurs de biogaz anaérobies. Le projet contribue à renforcer les capacités à l'échelle nationale et communautaire et appuie la conception et l'exécution de plans de gestion communautaires pour les forêts et les parcours. Diverses activités sont menées, telles que des actions de sensibilisation, des études, des processus politiques et des expériences pilotes en foresterie communautaire et en technologie de la bioénergie. Les institutions gouvernementales et non gouvernementales sont renforcées à l'échelon national et sous-national.

Entre autres choses, le projet a permis – pour la première fois – la création de 10 associations de gestion forestière (AGF), qui sont maintenant formellement enregistrées auprès du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage. Après avoir reçu leur certificat d'enregistrement, ces AGF ont pu ouvrir des comptes en banque et opérer en tant qu'associations à assise communautaire pour gérer durablement leurs forêts. Le projet fournit de petites subventions en vue d'aider à l'opérationnalisation des AGF dans deux zones pilotes situées dans les districts de Dari Noor et de Salang. Il a également lancé des inventaires forestiers et des mesures de carbone dans les districts pilotes, dans le but de fournir des données réalistes sur le couvert, les espèces et le stock de carbone forestiers.

Pour aider à atteindre des résultats à plus vaste échelle, et suite à la demande du Gouvernement de l'Afghanistan, la FAO est en train de concevoir un nouveau projet du FEM sur la gestion communautaire durable des terres et des forêts, doté d'un budget estimé à 10,5 millions de dollars des États-Unis. Ce projet, qui sera réalisé dans cinq des provinces du pays, s'appuiera sur les réussites du premier projet du FEM.

Pour en savoir plus

www.fao.org/gef/projects/detail/en/c/1056790
www.fao.org/gef/projects/detail/en/c/1113210

[10] En particulier le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, le Ministère de la réhabilitation rurale et du développement, le Ministère de l'énergie et de l'eau, l'Agence nationale pour la protection de l'environnement et la Direction autonome des affaires relatives aux Koutchis.

RESTAURER LES FORÊTS AU LIBAN

Les forêts du Liban sont en train de se dégrader et se morceler, posant ainsi une grave menace pour la sécurité alimentaire, les bassins versants, la biodiversité et les services écosystémiques du pays, notamment ceux qui bénéficient au secteur touristique.

Afin d'inverser ce déclin des ressources naturelles, le Ministère de l'agriculture libanais a lancé en 2013 le Programme national de boisement et de reboisement. La FAO a aidé à renforcer ce dernier au travers d'un projet visant à accroître les capacités nationales en matière de planification, mise en œuvre et suivi des programmes de reboisement.

Le projet a entraîné une vaste gamme d'avantages. Il a évalué les projets de reboisement existants et développé des directives techniques sur les meilleures pratiques de gestion forestière, le suivi du reboisement et du boisement, les inventaires forestiers et l'établissement des rapports. Il a aidé à renforcer les capacités de techniciens de pépinière au moyen d'un programme de coaching, et il a équipé d'outils adaptés huit pépinières du Ministère de l'agriculture, rénovant en outre leurs systèmes d'irrigation. Le projet a également produit un manuel approfondi sur la gestion des pépinières forestières, et il a dispensé des sessions de formation sur les thèmes suivants: les meilleures pratiques de gestion des pépinières; la détermination des objectifs de développement forestier dans les projets de reboisement et de gestion des forêts; la gestion des espaces agrosylvopastoraux et les considérations essentielles à prendre en compte dans les évaluations de terrain.

La formation fournie aux ingénieurs forestiers et aux garde-forestiers aura un impact à long terme sur les capacités des fonctionnaires du secteur forestier. Le projet a aussi initié une dynamique de changement au sein des pépinières du Ministère de l'agriculture et contribué à renforcer les compétences du personnel de celui-ci. Le processus de coaching sera maintenu jusqu'à ce que toutes les pépinières soient capables de produire des plants de haute qualité.

La formation et les directives sur les objectifs de développement forestier, le suivi des sites et la gestion des pépinières se révèleront extrêmement précieuses au fur et à mesure que le reboisement et la gestion des forêts prendront de l'ampleur à travers le pays. L'évaluation des approches et de leurs coûts accroîtra l'efficacité des futurs programmes de reboisement.

Pour en savoir plus

AbdelHamied.Hamid@fao.org

LA FORMATION ET LES DIRECTIVES SE RÉVÈLERONT EXTRÊMEMENT PRÉCIEUSES AU FUR ET À MESURE QUE LE REBOISEMENT ET LA GESTION DES FORÊTS PRENDRONT DE L'AMPLEUR À TRAVERS LE PAYS

L'ingénieur agronome Khalid Sleem, propriétaire d'une pépinière privée, a dirigé un programme de coaching pour des techniciens de pépinière du Ministère de l'agriculture dans le cadre d'un projet de la FAO
© FAO/Abdel Hamied Hamid

LA PREMIÈRE LOI FORESTIÈRE DU TIMOR-LESTE

Soixante-dix pour cent des 1,2 million d'habitants du Timor-Leste vivent en zone rurale. Le pays a une superficie terrestre de 1,5 million d'hectares, dont 60 pour cent sont classés comme forêts. Les populations rurales dépendent fortement des terres forestières pour leurs moyens de subsistance, et le déboisement et la dégradation des forêts comptent parmi les défis majeurs du pays.

Lorsque le Timor-Leste est devenu un État souverain en 2002, la FAO lui a apporté un soutien technique dans la formulation d'une politique forestière nationale (PFN), que le parlement national a approuvée en 2007. En plus de la PFN, la FAO a appuyé la rédaction de directives sur la foresterie participative en 2005-2008.

En 2015, le Gouvernement du Timor-Leste a demandé à la FAO de procéder à une révision de la PFN de 2007, afin de prendre en compte les changements récents et les nouvelles données et attentes, et il a en outre demandé l'appui de l'Organisation dans la formulation d'une loi forestière. La FAO a ainsi travaillé étroitement avec le Ministère de l'agriculture et des pêches, au travers de sa Direction générale des forêts, du café et des plantations industrielles. Les parties prenantes ont été consultées à l'échelon national et municipal à travers tout le pays, divers projets pilotes ont été évalués, et des ateliers nationaux et sous-nationaux ont été organisés. Il a été demandé aux acteurs comment ils percevaient l'efficacité de la PFN et les changements qu'ils aimeraient voir se produire. Parallèlement à ce processus, des activités de renforcement des capacités en foresterie, foresterie participative et gestion des bassins versants ont été menées, y compris au moyen de visites d'échange au Népal et au Viet Nam.

La PFN révisée, maintenant parfaitement alignée sur les ODD 12, 13 et 15, a été finalisée en mai 2017[11]. En août 2017, au bout d'un processus qui s'est étendu sur presque deux ans, le parlement national a approuvé la loi forestière générale (*Regime Geral das Florestas*, loi n° 14/2017). Avec une nouvelle PFN et sa toute première loi forestière en place, le Timor-Leste va de l'avant sur d'autres éléments de son cadre politique, notamment une stratégie nationale sur la foresterie communautaire, également soutenue par la FAO.

Pour en savoir plus

www.mj.gov.tl/jornal/public/docs/2017/serie_1/SERIE_I_NO_30.pdf

[11] Elle attend l'approbation finale du Conseil des Ministres.

Des représentants d'un organisme gouvernemental du Timor-Leste sont consultés lors d'une révision de la politique forestière nationale © FAO/Cor Veer

AVEC UNE NOUVELLE POLITIQUE FORESTIÈRE NATIONALE ET SA TOUTE PREMIÈRE LOI FORESTIÈRE EN PLACE, LE TIMOR-LESTE VA DE L'AVANT SUR D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SON CADRE POLITIQUE

L'OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA SÉRIE DE PROJETS CONSISTE À ÉTENDRE L'UTILISATION ET L'APPLICATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

ARRÊTER LA DÉGRADATION DES TERRES EN ASIE CENTRALE

Le changement climatique et la dégradation des terres constituent de graves menaces pour l'intégrité écologique en Asie centrale, en Azerbaïdjan et en Turquie. Le pâturage du bétail est une cause principale de dégradation des terres et de perte de biodiversité, contribuant à la destruction de la végétation naturelle, à une diminution de la productivité des parcours et à l'érosion du sol. Parmi les autres facteurs de dégradation on trouve certaines pratiques agricoles, notamment les modèles de culture et de rotation inappropriés, les méthodes d'irrigation insuffisantes, et l'emploi excessif d'engrais et de pesticides.

La FAO appuie les pays de la sous-région au travers de projets encourageant l'utilisation durable des forêts, des terres agricoles et des parcours. Cinq projets sont en cours d'exécution en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, en Turquie (deux projets) et en Ouzbékistan, et un sixième projet couvre plusieurs pays à la fois.

L'objectif général de la série de projets consiste à étendre l'utilisation et l'application des pratiques de gestion durable des forêts (GDF). Cela se fait en intégrant les plans de gestion forestière et agricole et en favorisant un environnement propice à la GDF au moyen d'activités pilotes sur des sites soigneusement choisis. Des activités de démonstration sont effectuées sur les sites pilotes pour mettre en lumière les méthodes et technologies de pointe en matière de lutte contre la dégradation des terres. Ces activités reposent sur l'expérience acquise par les experts de la FAO dans le monde entier, des consultants recrutés localement aidant l'Organisation à les adapter aux contextes locaux. Ainsi, les initiatives de remise en état des forêts qui recourent à un mélange d'espèces d'arbres autochtones doivent prendre en considération les conditions climatiques et pédologiques locales pour pouvoir garantir des résultats viables. À partir des sites pilotes, les parties prenantes pourront apprendre quel est le meilleur moyen d'étendre les activités au reste du pays.

Tous les projets sont encore en cours d'exécution, mais plusieurs résultats ont déjà été obtenus. Les forêts et les terres de parcours dégradées ont été réhabilitées et les pratiques de gestion améliorées; des techniques agricoles intelligentes face au climat ont été appliquées dans des paysages productifs; et un environnement propice à la gestion durable des terres a été encouragé. À Konya, Turquie, par exemple, plus de 22 000 hectares de forêts dégradées ont été réhabilités, permettant le piégeage de quelque 49 000 tonnes de dioxyde de carbone par an; 11 000 hectares de terres agricoles sont sous un régime d'agriculture de conservation; et 1 000 exploitations agricoles ont adopté de nouvelles pratiques agraires. En Ouzbékistan et en Azerbaïdjan, des inventaires forestiers et des systèmes de suivi permettront d'opérationnaliser la gestion durable des forêts dans une sélection d'entreprises forestières, en vue d'améliorer les moyens d'existence des ménages locaux et de générer d'autres bénéfices, comme le piégeage du carbone. Au Kirghizistan, des exemples de meilleures pratiques ont été promus au moyen de campagnes de sensibilisation, en particulier au travers de couvertures régulières dans les médias.

Pour en savoir plus

Peter.Pechacek@fao.org
www.thegef.org/projects

Des rangées de jeunes arbres plantés pour restaurer les terres dégradées à Konya, Turquie. La FAO aide les pays d'Asie centrale à restaurer et utiliser durablement les forêts, les terrains agricoles et les parcours
© FAO/Peter Pechacek

Des femmes de la communauté Wounaan d'Aruza, Panama, s'engagent dans un exercice de cartographie participative © M.C. Ruiz-Jaen

SUIVI COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS EN AMÉRIQUE LATINE

Le Programme ONU-REDD[12] de la FAO et le Programme FAO-UE FLEGT[13] travaillent ensemble en Amérique latine au renforcement de la gestion communautaire des forêts. Pour ce faire, ils forment les membres des communautés locales et autochtones à effectuer le suivi de leurs terres au moyen de drones, du traitement des images, de cartes à haute résolution et de la collecte et de l'analyse de données de terrain. Les programmes aident aussi les communautés à accroître leur participation, à s'engager dans le dialogue et à développer des capacités de plaidoyer.

CET EFFORT RENFORCE L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES DANS LA GESTION DURABLE DE LEURS TERRES, ET ENCOURAGE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS

Le Panama a été le premier pays partenaire, et aujourd'hui la Colombie, le Guatemala, le Honduras et le Paraguay sont également mobilisés. L'action consiste à renforcer l'engagement et la participation des communautés locales dans la gestion durable de leurs terres, et à encourager la gouvernance communautaire des forêts. Les résultats obtenus consistent notamment dans la délimitation des frontières territoriales et dans le développement de plans de gestion foncière et de systèmes de vérification de la légalité des bois, comportant un consentement libre, préalable et éclairé (CLPE).

Dans la communauté Wounaan d'Aruza au Panama, par exemple, le suivi communautaire a ouvert la voie à l'approbation, de la part du conseil local, de réglementations sur l'utilisation et la gestion des ressources forestières, conférant de la sorte aux populations autochtones des droits de propriété sur les ressources naturelles de leurs terres. Le Ministère de l'environnement a en outre été un acteur clé du processus, contribuant à ce dernier et en avalisant les résultats. Les autres partenaires importants comptent des autorités traditionnelles nationales et locales, des gouvernements et des organisations non gouvernementales, en particulier le Fonds mondial pour la nature et la Fondation Rainforest. D'autres activités prévues dans la communauté Wounaan seront axées sur les processus menant à la délivrance de titres fonciers, afin de sécuriser les droits de propriété de la communauté, ou viseront à compléter les efforts existants pour promouvoir la gestion durable des forêts ainsi que l'exploitation et le commerce légaux du bois.

Les étapes suivantes consisteront à élargir le suivi communautaire des forêts, comme moyen de renforcer la gouvernance forestière des communautés au Guatemala et au Paraguay, et à développer une plateforme pour le suivi des territoires forestiers en Colombie. En étroite coordination avec les institutions nationales du Panama, l'équipe REDD+ de la FAO est aussi en train de préparer des directives pour répondre au déboisement et à la dégradation des forêts. Au travers du Programme FLEGT, l'Organisation commencera bientôt à travailler à promouvoir les droits collectifs, la gouvernance territoriale et le développement de normes en matière de CLPE au Honduras.

Pour en savoir plus

https://goo.gl/EVVSed
https://goo.gl/iH5e8g
https://goo.gl/iK7HLJ

[12] Programme ONU-REDD = Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.

[13] FLEGT = application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (d'après l'anglais Forest Law Enforcement, Governance and Trade).

RÉMUNÉRER LES SERVICES LIÉS À L'EAU FOURNIS PAR LES FORÊTS

Eu égard aux nombreuses menaces pesant sur l'approvisionnement en eau mondial, la gestion et la planification forestières devront de plus en plus déployer des stratégies visant à optimiser les services fournis par les bassins versants forestiers, en particulier la purification de l'eau, la régulation des débits de surface et le contrôle de l'érosion. À cette fin, la FAO et ses partenaires[14] ont mené en 2016–2017 une étude pour estimer ces services.

En plus d'offrir une meilleure compréhension de la vaste gamme de services liés aux bassins versants fournis par les forêts, et de leur valeur, l'étude évalue la gouvernance, la conception et les sources de financement de divers systèmes de rémunération des services liés aux bassins versants (RSBV). L'analyse montre que les systèmes reposant sur des modèles de partenariat parviennent mieux à accéder à des sources de financement multiples, à renforcer la résilience organisationnelle face à un appui politique fluctuant, et à obtenir l'engagement à long terme des propriétaires et gestionnaires des forêts. Des études de cas montrent que les systèmes de RSBV peuvent procurer d'importants bénéfices parallèles, tels que le piégeage du carbone, la conservation de la biodiversité et un certain nombre d'avantages sociaux.

[14] L'étude a été coordonnée par la Section des forêts et du bois de la CEE/FAO et appuyée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la FAO, l'Agence européenne pour l'environnement, la Western University (Canada), Etifor, l'Université de Padoue (Italie) et Ecosystem Marketplace.

Par exemple, l'étude examine un système de petite dimension existant au Kirghizistan, qui a aidé à réduire l'érosion due au surpâturage et à la dégradation des forêts près d'un village de montagne, améliorant ainsi la qualité de l'eau en aval, au bénéfice des cueilleurs de champignons et d'autres utilisateurs de l'eau. Au lieu de paiements monétaires, les acheteurs de services liés à l'eau ont fourni des contributions en nature, par exemple des journées de travail pour aider au reboisement, à l'installation de clôtures et à la réparation des routes. En retour, les villageois ont amélioré leur gestion du bétail, notamment en évitant le surpâturage, et l'administration a reboisé 14 hectares de terres dégradées.

Il est fort probable que les systèmes de RSBV continueront à proliférer, au fur et à mesure que l'eau de qualité acquerra de plus en plus de valeur. Les gouvernements, les utilisateurs d'eau particuliers, les organisations non gouvernementales et d'autres usagers ont besoin d'informations fiables sur les dispositifs existants s'ils veulent pouvoir obtenir des résultats optimaux. Cette étude, qui fait une série de recommandations importantes, représente une contribution significative à cet égard.

Pour en savoir plus

www.unece.org/forests/areas-of-work/policy-dialogue-and-advice/ecosystem-services/table-of-case-studies.html

Lorsqu'elle sera publiée, l'étude sera disponible à l'adresse www.unece.org/forests/publications.html

Vue aérienne d'un cours d'eau intérieur dans la Fédération de Russie. Les dispositifs de rémunération des services liés aux bassins versants fonctionnent mieux au travers de modèles de partenariat © FAO/Vasily Maksimov

L'ANALYSE A MONTRÉ QUE LES SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION DES SERVICES LIÉS AUX BASSINS VERSANTS REPOSANT SUR DES MODÈLES DE PARTENARIAT PARVIENNENT MIEUX À ACCÉDER À DES SOURCES DE FINANCEMENT MULTIPLES

VISION POUR LA CONSERVATION DE L'AMAZONIE

Depuis sa création, REDPARQUES[15] œuvre à réaliser la «vision amazonienne», à savoir assurer de manière effective la gestion, la gouvernance et la conservation de la biodiversité des systèmes de zones protégées de l'Amazonie. Prenant comme feuille de route le Programme de travail sur les aires protégées (PTAP) du biome amazonien (2010–2020), la FAO et ses partenaires[16] mettent en œuvre depuis 2014, dans huit pays et un territoire français, le projet Intégration des aires protégées du biome amazonien. L'objectif consiste à renforcer la vision amazonienne, accroître la résilience du réseau d'aires protégées face aux effets du changement climatique, et bénéficier aux communautés et aux économies locales.

Grâce au projet, les systèmes nationaux d'aires protégées des pays amazoniens ont des mécanismes participatifs, des capacités institutionnelles et des compétences en gestion des terres plus forts; des expériences ont été partagées au niveau régional; et des plans d'action trinationaux encourageant les approches paysagères transfrontalières ont été adoptés. En actualisant le PTAP, le projet a estimé la superficie totale des aires protégées, qui a augmenté, passant de 900 sites représentant 27 pour cent du biome amazonien en 2010 à 1 032 sites correspondant à 33 pour cent du territoire en 2017. Le projet a défini des mécanismes de gouvernance permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales d'améliorer leurs moyens d'existence et de gérer durablement les aires protégées, et il a publié l'*Atlas of Conservation Opportunities in the Amazon Biome under Climate Change Considerations*, premier atlas sur les opportunités de conservation du biome amazonien dans le cadre du changement climatique.

Le projet a facilité le dialogue entre les directeurs des aires protégées amazoniennes, lequel a contribué à persuader la 21e Conférence des Parties (COP21) à la CCNUCC de décréter que les aires protégées amazoniennes constituent

[15] REDPARQUES = Réseau latino-américain de coopération technique pour les parcs nationaux, les autres zones protégées, la flore et la faune sylvestres.

[16] Les partenaires sont l'Union européenne, le WWF, le Programme des Nations Unie pour l'environnement, l'UICN et REDPARQUES.

GRÂCE AU PROJET, LES SYSTÈMES NATIONAUX D'AIRES PROTÉGÉES DES PAYS AMAZONIENS ONT DES MÉCANISMES PARTICIPATIFS, DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET DES COMPÉTENCES EN GESTION DES TERRES PLUS FORTS

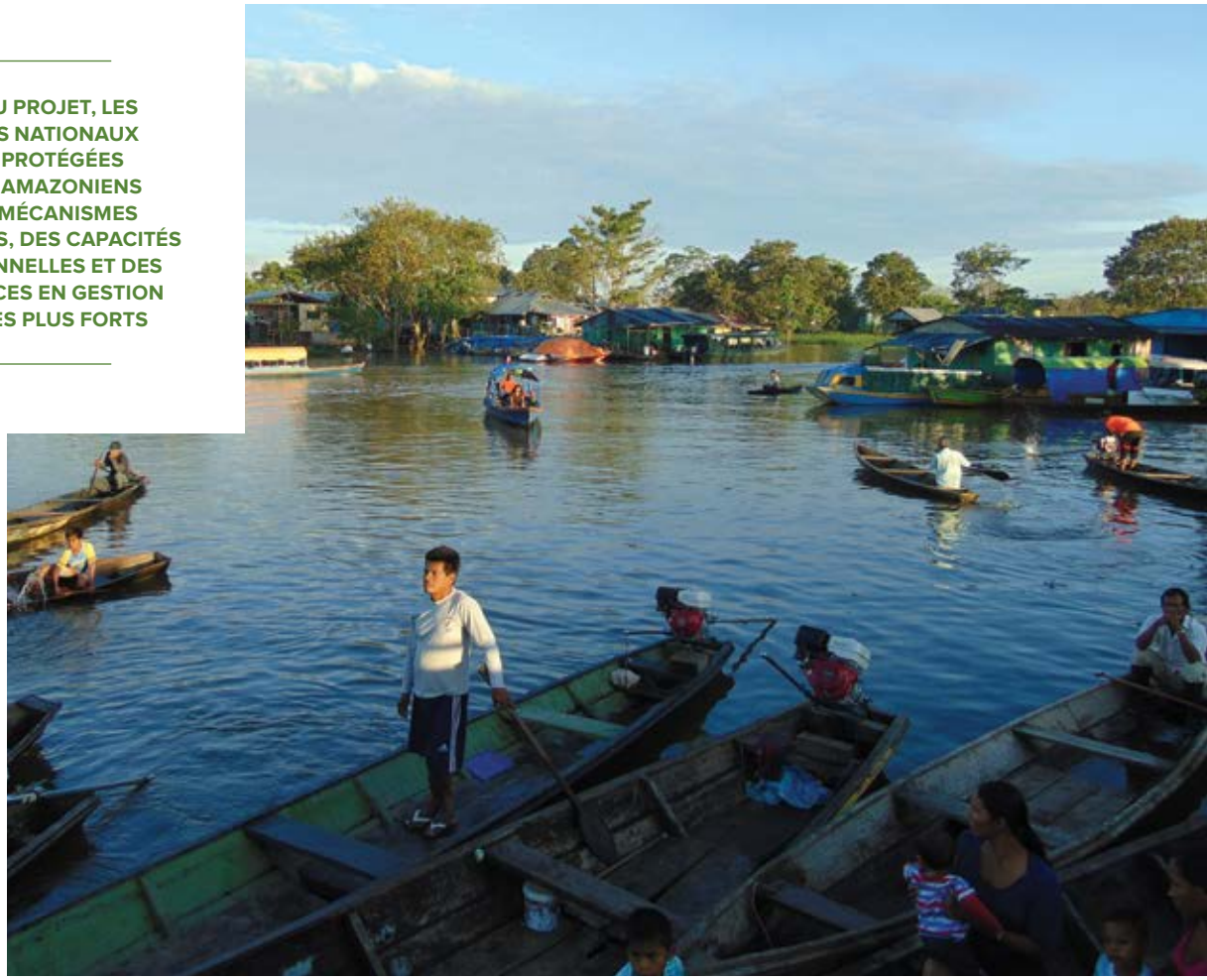

Une partie très peuplée du fleuve à Leticia, Colombie, dans le bassin de l'Amazone. Avec l'appui de la FAO, les mécanismes de gestion participative sont renforcés dans le réseau régional d'aires protégées
© Juliana Veléz

des solutions naturelles au changement climatique. Le dialogue a aussi influencé la décision prise à la COP13 de la Convention sur la diversité biologique concernant la contribution des aires protégées à la sécurité alimentaire et au bien-être humain.

Le projet développe actuellement une stratégie pour assurer la durabilité financière de la vision amazonienne et cherche à améliorer encore la gouvernance et la participation des communautés locales dans le développement de la région.

Pour en savoir plus

http://redparques.com/wp-content/uploads/2017/10/Dossier_Resultados_ProyectoIAPA_Octubre2017.compressed.pdf

http://bit.ly/2wKsgyB (atlas)

RENFORCER LES CAPACITÉS EN VUE DE LA GESTION DURABLE DE LA FAUNE

Le système de chasse qui existait en Géorgie au temps de l'ex-Union soviétique a été démantelé lorsque la Géorgie est devenue indépendante en 1991. L'Union des chasseurs, qui avait été un pilier important de ce système, a perdu sa responsabilité sur les zones de chasse avec l'adoption de la Loi sur la faune sauvage en 1996. Aujourd'hui, aucun système administratif d'État efficace n'est en place en matière de chasse et de pêche. Ces pratiques ne sont par conséquent pas réglementées, et contribuent peu aux revenus gouvernementaux; elles ont cependant toutes deux le potentiel pour offrir un apport considérable aux économies locales et au tourisme à l'échelle nationale.

On croit d'une manière générale qu'une large part de la chasse illégale du pays est associée à des pratiques rurales traditionnelles. Les résidents ruraux voient la chasse et la pêche comme un droit, mais cela ne se reflète pas dans la législation nationale. Le Gouvernement souhaite s'engager auprès des parties prenantes rurales pour s'assurer que leur utilisation traditionnelle des ressources sauvages est durable et pour équilibrer cette exploitation avec les efforts visant à améliorer les économies locales à travers la chasse et la pêche commerciales, dans le cadre d'un tourisme rural.

Pour gérer durablement les ressources fauniques, il est nécessaire de disposer d'informations fiables sur l'étendue et l'état des ressources existantes, et sur les changements se produisant au fil du temps. Le projet de la FAO portant sur le renforcement des capacités en vue de la gestion durable de la faune sauvage est en cours depuis 2017[17]. Il a pour objectif de développer pour la Géorgie un système actualisé de gestion des ressources fauniques, qui soit en mesure de générer des informations transparentes et cohérentes sur ces dernières et de faciliter l'utilisation de ces informations dans la planification et l'établissement des rapports. Le projet est en train de développer un programme à long terme pour la gestion durable de la faune et de renforcer les capacités des populations rurales à participer à celle-ci, et il contribue également aux politiques forestières du pays.

Le projet veille à ce que les communautés des zones rurales, les groupes de chasseurs et de pêcheurs et les autres parties prenantes soient pleinement impliqués dans ses activités et, à travers cela, dans le développement et la mise en œuvre de la gestion de la faune en Géorgie.

Pour en savoir plus

www.fao.org/forestry/wildlife

www.fao.org/forestry/wildlife-partnership

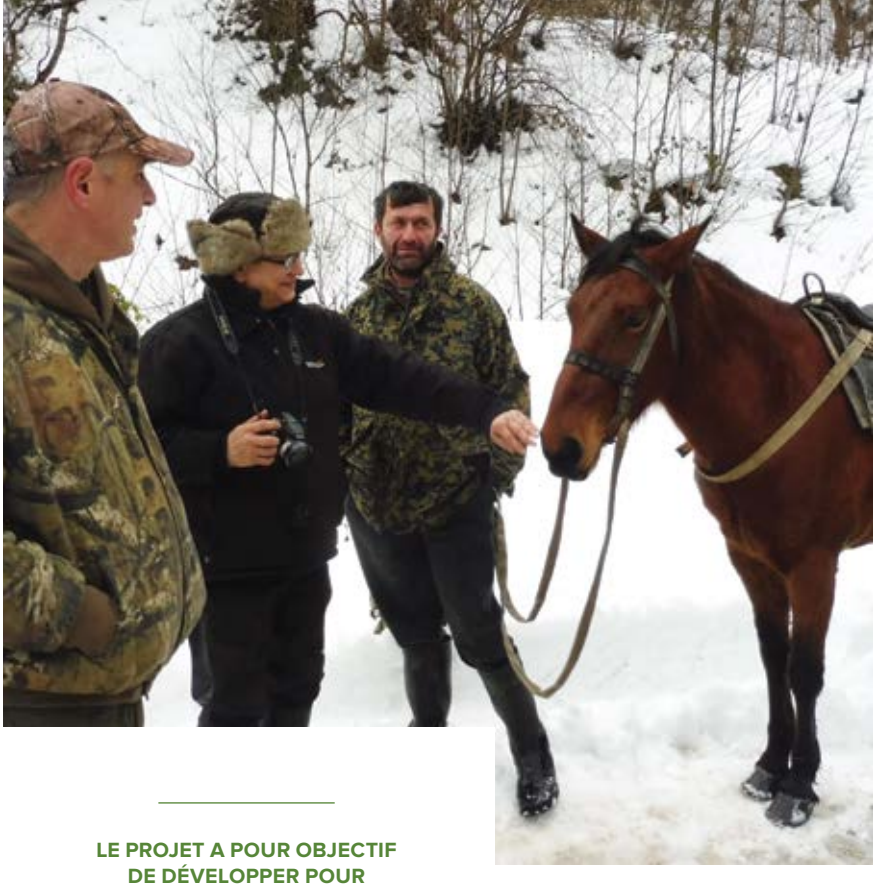

LE PROJET A POUR OBJECTIF DE DÉVELOPPER POUR LA GÉORGIE UN SYSTÈME ACTUALISÉ DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES, QUI SOIT EN MESURE DE GÉNÉRER DES INFORMATIONS TRANSPARENTES ET COHÉRENTES SUR CES DERNIÈRES

En haut: La chasse et la pêche ont un potentiel touristique considérable, mais la gouvernance du secteur doit être améliorée
© FAO/Kitti Horváth

[17] Le projet est mis en œuvre en coopération avec l'Agence forestière nationale du Ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de Géorgie.

LA FAO APPUIE PLUSIEURS PAYS DE LA SOUS-RÉGION EN VUE DE METTRE EN PRATIQUE LES *DIRECTIVES RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'INTENTION DES GESTIONNAIRES FORESTIERS*

En haut: Un enfant arrose un jeune teck planté dans l'école primaire de Kiroka, République-Unie de Tanzanie. La FAO aide les pays à évaluer leur vulnérabilité face au changement climatique et à recourir à une gestion adaptative pour assurer la durabilité des forêts en regard de ce dernier
© FAO/Danial Hayduk

ÉVALUER LA VULNÉRABILITÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE DE L'EST – ET TRAITER LES IMPACTS

Il est important d'évaluer la vulnérabilité des forêts et des populations qui en dépendent face au changement climatique pour identifier les communautés et les zones forestières les plus sensibles, et pouvoir ainsi adopter des mesures d'adaptation au changement climatique ciblées.

Au travers d'un processus multipartite, la FAO développe actuellement un cadre pour aider les praticiens forestiers à mener des évaluations de la vulnérabilité face au changement climatique, pour s'assurer qu'aucun point crucial n'est omis et pour faciliter le choix et l'utilisation des outils et des méthodes. Le cadre est conçu pour aider les praticiens à identifier et décrire les éléments qui devraient être pris en compte dans l'estimation de la vulnérabilité des communautés et des écosystèmes forestiers en regard du changement climatique, et ce, pour divers horizons temporels.

Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a présenté des éléments de preuve éclatants montrant que le réchauffement des terres en Afrique a augmenté au cours des 50 à 100 dernières années. Les modèles régionaux suggèrent des changements significatifs des précipitations dans de nombreuses parties de l'Afrique de l'Est, susceptibles de rendre cette zone encore plus vulnérable aux chocs climatiques.

La FAO appuie plusieurs pays de la sous-région – le Burundi, l'Éthiopie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Soudan du Sud – en vue de mettre en pratique les *Directives relatives au changement climatique à l'intention des gestionnaires forestiers* (un outil développé par la FAO). L'objectif est d'aider les décideurs et les gestionnaires à intégrer le changement climatique dans les politiques, les opérations et les plans relatifs aux forêts.

Un atelier tenu à Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie, en décembre 2016, a rassemblé des représentants des pays cibles en vue d'évaluer les pratiques de gestion forestière existantes et les enjeux liés au changement climatique, et d'identifier les aires prioritaires en matière de modification des pratiques. Le travail est maintenant en cours dans les pays pilotes, et consiste à préparer les plans de mise en œuvre sur la base des actions identifiées lors de l'atelier.

La FAO a également conduit une analyse des politiques et des actions relatives aux forêts et au changement climatique en Afrique de l'Est, offrant un point de départ pour identifier et catalyser une action régionale qui soit apte à compléter et renforcer les efforts nationaux d'adaptation au changement climatique.

Pour en savoir plus
www.fao.org/forestry/climatechange/92780
www.fao.org/3/a-i7757e.pdf

UNE PLATEFORME EN LIGNE AMÉLIORE LA COMMUNICATION DES DONNÉES POUR FRA 2020

Le processus d'établissement des rapports destinés à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) 2020 a été lancé lors d'une réunion technique mondiale rassemblant les correspondants nationaux (CN) de l'Évaluation et les partenaires du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières (CFRQ)[18] à Toluca, Mexique, en mars 2018. Le processus de communication des données destinées à FRA 2020 s'appuiera sur une plateforme en ligne innovante[19], conçue pour rendre l'établissement des rapports à la fois plus simple et plus transparent. La plateforme facilite le travail des CN en offrant des outils qui permettent de visualiser les données et d'effectuer une estimation et une prévision automatisées des superficies forestières, ainsi que des calculs de la biomasse et des stocks de carbone; d'autre part, des vérifications automatiques de la cohérence aideront aussi bien les CN que les réviseurs. Le système est structuré de façon à permettre la communication annuelle des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), en utilisant les données recueillies dans le cadre du processus de l'Évaluation des ressources forestières mondiales.

La plateforme en ligne de l'Évaluation a été développée en collaboration avec les partenaires du CFRQ, les CN et d'autres experts internationaux. Outre la collecte des données destinées à FRA 2020, elle sera utilisée au niveau européen pour communiquer des informations relatives aux critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et FOREST EUROPE.

La plateforme dispose de fonctions géospatiales, grâce auxquelles les utilisateurs peuvent accéder aux données satellitaires de télédétection les plus récentes disponibles gratuitement ainsi qu'à des produits d'information forestière au moyen de Google Earth Engine. Ces outils peuvent être utilisés pour comparer les statistiques sur la superficie forestière dérivant des données nationales avec les estimations du couvert forestier et des changements de celui-ci fondées sur les données de télédétection, et pour créer des cartes forestières et d'autres produits. La FAO et Google ont signé un protocole d'accord garantissant que les pays pourront accéder à ces services au moins jusqu'en 2020.

Pour en savoir plus

www.fao.org/forest-resources-assessment

[18] D'après l'anglais Collaborative Forest Resources Questionnaire.

[19] Le développement de la plateforme a été financé par l'Union européenne et le Gouvernement finlandais.

Below: Des participants à la réunion technique mondiale de Toluca, Mexique, discutent de la nouvelle plateforme en ligne conçue pour rendre le processus d'établissement des rapports destinés à FRA 2020 à la fois plus simple et plus transparent
© CONAFOR

LA PLATEFORME FACILITE LE TRAVAIL DES CORRESPONDANTS NATIONAUX DE L'ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES EN OFFRANT DES OUTILS QUI PERMETTENT DE VISUALISER LES DONNÉES ET D'EFFECTUER UNE ESTIMATION ET UNE PRÉVISION AUTOMATISÉES DES SUPERFICIES FORESTIÈRES, AINSI QUE DES CALCULS DE LA BIOMASSE ET DES STOCKS DE CARBONE

DÉVELOPPER UN ENSEMBLE COMMUN D'INDICATEURS FORESTIERS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le besoin croissant d'informations sur les forêts impose de nouvelles exigences concernant les mécanismes et processus d'établissement des rapports. Afin de réduire au minimum le fardeau supporté par les pays et d'assurer la cohérence des données sur les paramètres forestiers, les conventions et les organisations internationales collaborent dans le but de parvenir à une compréhension commune des concepts, termes et définitions sous-jacents.

Un processus visant à créer un «ensemble commun» d'indicateurs forestiers à l'échelle globale a été lancé lors du Congrès forestier mondial de Durban, Afrique du Sud, en septembre 2015. Les discussions ont continué au cours d'un atelier tenu à Ottawa, Canada, en avril 2016, entraînant une «initiative conduite par une organisation» dirigée par le Partenariat de collaboration sur les forêts au siège de la FAO à Rome en novembre 2016. L'initiative a proposé un ensemble commun d'indicateurs forestiers destiné à être débattu plus largement, et suggéré l'établissement d'une Équipe spéciale mondiale chargée de développer et revoir les indicateurs d'après le retour d'information. L'Équipe spéciale a tenu sa première réunion en mars 2017, au cours de laquelle elle a affiné la série d'indicateurs. Les avis des parties prenantes ont été obtenus au moyen d'une consultation en ligne en mai 2017 et au cours de la consultation d'experts en vue de FRA 2020 tenue à Joensuu, Finlande, en juin 2017.

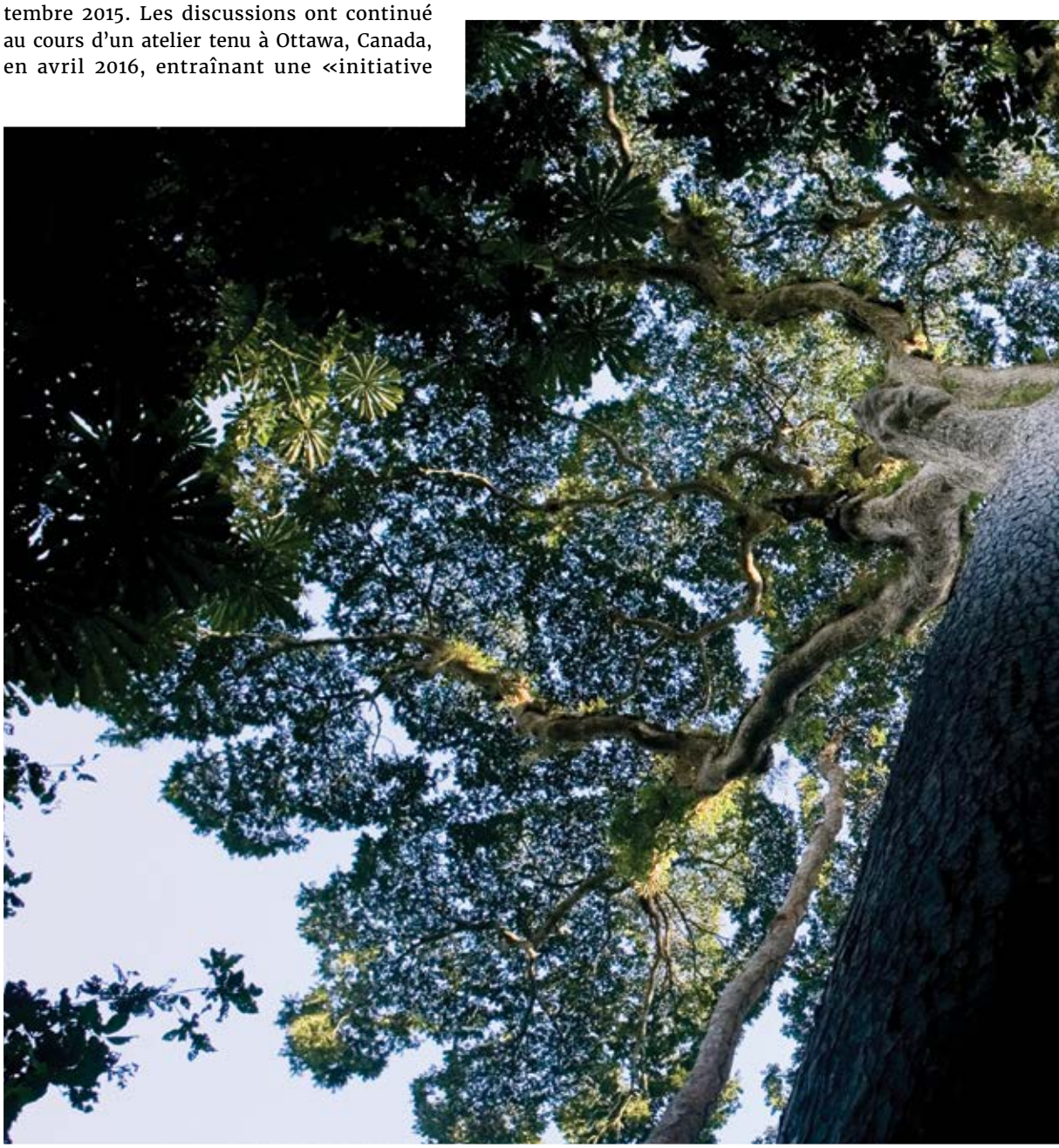

Lors de sa seconde réunion en décembre 2017, l'Équipe spéciale a examiné tous les commentaires reçus et finalisé un projet de série fondamentale d'indicateurs forestiers à l'échelle mondiale. Elle a présenté la proposition au Partenariat de collaboration sur les forêts en février 2018. Enfin, l'ensemble commun d'indicateurs a été présenté à la 13e session du Forum des Nations Unies sur les forêts en mai 2018.

Un ensemble commun d'indicateurs forestiers à l'échelle mondiale aidera à réduire les besoins en matière de rapports et assurera une mesure cohérente des progrès relatifs à:

- la réalisation de la gestion durable des forêts;
- la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts des Nations Unies et du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts;
- la réalisation des ODD, ainsi que d'autres objectifs liés aux forêts convenus au niveau international.

L'ensemble commun d'indicateurs est harmonisé avec le processus d'établissement des rapports de FRA 2020. Les développements ultérieurs se reflèteront dans les futures évaluations des ressources mondiales et d'autres processus de communication des données.

Pour en savoir plus
www.cpfweb.org/92408

UN ENSEMBLE COMMUN D'INDICATEURS FORESTIERS À L'ÉCHELLE MONDIALE AIDERA À ASSURER UNE MESURE COHÉRENTE DES PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Un ensemble commun d'indicateurs forestiers convenu à l'échelle mondiale permettra d'accroître la cohérence des rapports portant sur la gestion durable des forêts et sur d'autres aspects liés à ces dernières
© FAO/Giulio Napolitano

3

METTRE EN AVANT LA PROTECTION SOCIALE AU SEIN DES FILIÈRES BÉNÉFICIERA AUX TRAVAILLEURS, QUI POURRONT AINSI ACCÉDER AUX ASSURANCES MÉDICALES, AUX ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET AUX RETRAITES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3
RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE

CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LA FORESTERIE ET LA PROTECTION SOCIALE

Il apparaît de plus en plus clair que combiner les instruments de protection sociale et de politique forestière peut aider à la fois à atteindre les objectifs de conservation des forêts et accroître la résilience des communautés. La FAO et ses partenaires explorent les possibilités de créer des liens à cet égard et d'exploiter les synergies entre de tels instruments, en vue d'aider les pays membres à lutter contre la pauvreté et la faim.

Des études de cas menées au Burkina Faso, en Chine et en Ouganda, un examen de la documentation mondiale et des observations de pays membres de la FAO montrent que les communautés tributaires des forêts (CTF) sont confrontées à des risques et des vulnérabilités majeurs et ont par conséquent souvent besoin d'une aide économique et sociale. Leur inclusion dans des politiques et programmes de protection sociale formelle est cependant fort limitée.

En 2016–2017, la FAO a exploré les moyens d'étendre la couverture des mesures de protection sociale dans les CTF et de renforcer la cohérence entre la foresterie et la protection sociale, au travers d'évaluations menées en Chine, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, et d'un atelier sous-régional pour l'Afrique de l'Est. Ce travail a permis de sensibiliser les agents du secteur forestier et ceux de la protection sociale aux liens existants entre leurs domaines et aux synergies politiques potentielles; de créer un environnement propice à faciliter l'accès des CTF aux programmes de protection sociale existants; d'encourager le rôle des organisations de producteurs forestiers en matière de protection sociale; et de renforcer la cohérence entre la foresterie et la protection sociale au niveau des politiques et des programmes.

Des possibilités de mettre en avant la protection sociale dans les chaînes de valeur forestières ont été identifiées en République-Unie de Tanzanie. Par exemple, les travailleurs ruraux impliqués dans l'abattage des arbres et le traitement du bois sont exposés à des risques élevés d'accidents industriels mais, parce qu'ils se trouvent en dehors de l'économie formelle, ils n'ont en général pas non plus accès aux interventions de protection sociale formelle. Mettre en avant la protection sociale au sein des filières bénéficiera aux travailleurs, qui pourront ainsi accéder aux assurances médicales, aux assurances contre les accidents et aux retraites, et cela rendra les chaînes de valeur plus inclusives et durables.

Les ateliers nationaux et l'atelier sous-régional pour l'Afrique de l'Est ont encouragé le dialogue entre décideurs et praticiens du secteur forestier, du secteur de la protection sociale et des organisations de producteurs de huit pays. Ces interactions créent pour les trois types d'acteurs la possibilité de coopérer sur les politiques et les programmes visant à lutter contre la pauvreté et la faim et à accroître la protection sociale.

Pour en savoir plus

www.fao.org/forestry/social-protection

En haut: Des travailleurs forestiers ruraux en République-Unie de Tanzanie traitent du bois de sciage dans un environnement bruyant et poussiéreux en utilisant une machine «ding dang», au risque d'être gravement blessés ou de tomber malades. Des millions de travailleurs comme ceux-ci gagneraient à pouvoir accéder davantage à des programmes de protection sociale
© FAO/Qiang Ma

AUGMENTER LES REVENUS DES PRODUCTEURS FORESTIERS EN STIMULANT LES ENTREPRISES LOCALES

Le Mécanisme forêts et paysans (FFF, d'après l'anglais Forest and Farm Facility) est un partenariat lancé en septembre 2012 entre la FAO, l'Institut international pour l'environnement et le développement, l'UICN et AgriCord. Il a pour mission de promouvoir la gestion durable des forêts et des exploitations agricoles en aidant les organisations et les plateformes locales, nationales, régionales et mondiales à s'engager effectivement dans des politiques et des investissements répondant aux besoins des populations locales. La première phase du FFF s'est achevée en 2017, les travaux menés en Bolivie (État plurinational de), en Gambie, au Guatemala, au Kenya, au Libéria, au Myanmar, au Népal, au Nicaragua, au Viet Nam et en Zambie, ainsi qu'à l'échelle régionale et mondiale, ayant porté sur le renforcement des organisations de producteurs forestiers et agricoles (OPFA).

Durant la phase 1, le FFF a apporté un soutien direct à 947 OPFA – dont trois mondiales, trois régionales, 10 nationales et 931 locales ou provinciales – et en a appuyé des centaines d'autres de manière indirecte. Au total, ces OPFA représentent plus de 30 millions de producteurs forestiers et agricoles. Au sein des organisations bénéficiant du soutien direct du FFF, les femmes représentent 21 à 79 pour cent des membres (selon le pays et la région).

Le FFF a facilité la mise en relation avec 80 nouveaux fournisseurs de services financiers ou commerciaux, ce qui, conjugué aux activités de développement des capacités du Mécanisme lui-même, a eu les répercussions suivantes: 279 OPFA commerciales ont développé des plans d'entreprise; 262 OPFA commerciales ont diversifié ou valorisé leurs produits; 158 OPFA ont accédé à des nouveaux financements; et 56 OPFA commerciales ont adapté leurs pratiques, leurs modèles, leurs plans ou leurs systèmes entrepreneuriaux.

Le développement conjugué des OPFA commerciales a augmenté de façon significative les revenus de centaines de milliers de producteurs forestiers et agricoles. Parmi les augmentations spécifiques de revenus enregistrées pour ces entreprises, on peut citer les chiffres suivants: 35 à 50 pour cent d'augmentation en Gambie; 46 à 65 pour cent au Kenya; 12 à 18 pour cent au Myanmar; 30 à 50 pour cent au Nicaragua; et 10 à 20 pour cent au Viet Nam. Dans certains cas isolés, on a pu observer des augmentations de revenus excédant 500 à 1 000 pour cent – comme en Bolivie (État plurinational de), en Gambie et au Myanmar.

Pour en savoir plus

www.fao.org/partnerships/forest-farm-facility

LE DÉVELOPPEMENT CONJUGUÉ DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS FORESTIERS ET AGRICOLES COMMERCIALES A AUGMENTÉ DE FAÇON SIGNIFICATIVE LES REVENUS DE CENTAINES DE MILLIERS DE PRODUCTEURS FORESTIERS ET AGRICOLES

Des producteurs forestiers et agricoles participent à une visite d'échange régionale coordonnée par le Mécanisme forêts et paysans © UICN

AMÉLIORER LES POLITIQUES ET LES LÉGISLATIONS AU PROFIT DES PETITS PRODUCTEURS

Le Mécanisme forêts et paysans a facilité l'établissement de 51 plateformes politiques au niveau national ou infranational. L'engagement direct des OPFA dans les processus politiques de 10 pays, au travers de 140 représentants (dont 12 à 45 pour cent de femmes), a entraîné 33 modifications de politiques, règles et réglementations en faveur des intérêts des OPFA, et 18 autres changements ont été dus aux effets indirects des activités du FFF. Le FFF a pour impact essentiel de favoriser l'harmonisation des visions et des approches entre les autorités locales, districtuelles, sous-nationales et nationales, et de sensibiliser les fonctionnaires aux problèmes de production et de filière que rencontrent les OPFA.

Les travaux menés au Libéria illustrent le rôle du FFF dans le développement de politiques bénéficiant aux petits producteurs. Le charbon de bois et le bois de feu sont les principales sources d'énergie domestique dans ce pays, et le marché est immense. La production de charbon de bois est cependant souvent vue davantage comme une menace pesant sur le couvert forestier plutôt que comme une source vitale d'énergie et de revenus pour les producteurs forestiers et agricoles.

L'appui du FFF à l'association nationale des syndicats du charbon de bois du Libéria (National Association of Charcoal Unions of Liberia – NACUL) a aidé à l'inscription de groupements du charbon de bois comprenant plus de 1 500 individus issus de trois comtés (Grand Cape Mount, Margibi et Montserrado). Le FFF a aussi favorisé un vaste débat entre les principaux secteurs de production forestière du Libéria, y compris le secteur du charbon de bois. Ainsi, le FFF a aidé l'Autorité du développement forestier à organiser le Forum national sur les forêts et les paysages qui, à son tour, a tenu des forums de discussion au niveau national pour débattre notamment de la loi sur les droits fonciers et de la réglementation relative au charbon de bois. Des représentants de la NACUL ont participé à ces discussions, et l'association

Au Libéria, des producteurs de charbon de bois explorent comment appuyer au mieux la gestion durable des forêts tout en accroissant les bénéfices des exploitants, avec le soutien du FFF
© FAO/Sophie Grouwels

L'ENGAGEMENT DIRECT DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS FORESTIERS ET AGRICOLES DANS LES PROCESSUS POLITIQUES DE 10 PAYS A ENTRAÎNÉ 33 MODIFICATIONS DE POLITIQUES, RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS EN FAVEUR DES INTÉRÊTS DES OPFA

LES CONCLUSIONS DES QUATRE ÉVALUATIONS OUVRENT LA VOIE À DE NOUVEAUX TRAVAUX, QUI DEVRONT S'EMPLOYER À DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET À MENER UNE ACTION POLITIQUE

a aussi organisé sa propre réunion, rassemblant des membres de ministères gouvernementaux, des membres d'ONG et des producteurs de charbon de bois des trois comtés, en vue d'explorer comment contribuer au mieux à la gestion durable des forêts.

L'engagement de la NACUL en faveur de la production durable de charbon de bois a favorisé le développement d'une nouvelle réglementation, portant sur la production et la commercialisation durables de l'énergie dérivée de la biomasse ligneuse au Libéria, qui a été publiée officiellement en octobre 2017 et qui offre de nouveaux avantages aux organisations de producteurs.

Pour en savoir plus
www.fao.org/partnerships/forest-farm-facility

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AU PROCHE-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

Le bien-être de nombreux ménages ruraux du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord dépend d'une combinaison d'activités, notamment de la récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL). Les populations locales utilisent les PFNL pour répondre à leurs besoins quotidiens en aliments, fourrage et médicaments, et comme source de revenus. Les marchés à l'échelon local et à l'exportation de certains PFNL contribuent de manière significative aux économies nationales.

Dans le cadre de son initiative régionale sur la petite agriculture familiale, en 2017 la FAO a analysé le potentiel des PFNL, en termes de développement de la chaîne de valeur, de

En haut: Une femme tunisienne tient un bassin de baies de myrte, un produit forestier non ligneux utilisé à des fins médicinales et culinaires © FCNMedNE/ Gisa_Marggraff

valeur ajoutée et de microentreprises rurales, en Algérie, au Liban, au Soudan et en Tunisie, en utilisant un outil d'enquête conçu d'avance. L'analyse a révélé entre autre que, au Liban, les PFNL génèrent directement en ventes 80 à 90 millions de dollars des États-Unis par an; en Tunisie, ils contribuent à près d'un tiers du revenu total des communautés forestières; en Algérie, six PFNL ont obtenu en 2015 un revenu total à l'exportation de 12,2 millions de dollars des États-Unis; et, au Soudan, les recettes provenant de l'exportation de la gomme arabique se sont élevées à environ 17 pour cent des exportations soudanaises totales en 2013 et à 13 à 15 pour cent des échanges extérieurs.

Malgré l'importance des PFNL dans la région, les personnes vivant dans les zones forestières sont parmi les plus pauvres de la société. Le prélèvement et la collecte des PFNL sont en général coordonnés par de tierces parties, qui obtiennent aussi la majorité du profit. Les populations locales ne reçoivent qu'une toute petite part de la valeur de marché des PFNL et se retrouvent invariablement avec une ressource dégradée – avec des implications négatives pour leur santé et leur bien-être à long terme.

Les conclusions des quatre évaluations ont été validées lors d'un atelier régional. Elles ouvrent la voie à de nouveaux travaux, qui devront s'employer à développer les compétences entrepreneuriales des communautés locales et à mener une action politique garantissant qu'une plus grande part des bénéfices issus de la commercialisation des PFNL soit retenue localement.

Pour en savoir plus

www.fao.org/policy-support/resources/resources-details/en/c/852975

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE LA FORESTERIE PARTICIPATIVE

On estime qu'environ un tiers des forêts du monde sont gérées selon des régimes de foresterie participative (FP) (appelée souvent également foresterie communautaire) – mais il n'a jamais été effectué d'évaluation globale de leur ampleur et de leur efficacité. En vue de permettre aux pays de concevoir et mettre en œuvre des programmes de FP efficients, la FAO a développé un cadre d'évaluation normalisé de

LES RÉSULTATS ONT DIRECTEMENT ÉTAYÉ LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION ET CONTRIBUÉ À LA FORMULATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE FORESTIÈRE

Les membres de la population d'Ingolo 1, Congo, discutent d'un plan d'aménagement pour leur forêt communautaire
© FAO/Alain Noel Ampolo

cette dernière. La première version a été testée dans 19 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et, tirant parti des enseignements, le cadre a été revu pour être appliqué à plus vaste échelle.

Son application dans les pays a montré qu'il est bien plus qu'un simple outil d'évaluation. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, il a été utilisé dans une évaluation de la FP dans le but d'aider au processus d'élaboration de la politique forestière nationale. Les résultats ont été essentiels dans l'examen du secteur forestier, et ils ont directement étayé le processus de prise de décision et contribué à la formulation de la nouvelle politique forestière.

Au Gabon, le cadre d'évaluation de la FP a été utilisé pour trouver des solutions appropriées à l'exploitation illégale galopante. L'évaluation a fourni des informations précieuses sur l'état des régimes de FP et identifié clairement les actions à mener. Le Gouvernement prépare actuellement une stratégie de FP appuyée par un cadre réglementaire propice.

La «feuille de route de Brazzaville» se proposant de revitaliser et amplifier la FP dans le bassin de Congo a été développée grâce aux informations issues du déploiement du cadre d'évaluation de la FP dans plusieurs pays. La feuille de route, que des représentants nationaux et des partenaires non gouvernementaux et intergouvernementaux ont produit lors d'une réunion d'experts sous-régionale, définit précisément la marche à suivre ainsi que les actions prioritaires devant être entreprises par toutes les parties prenantes – avec un calendrier approximatif – pour renforcer et accroître la FP dans la sous-région.

Le cadre d'évaluation de la FP a fait preuve de son utilité et jouera un rôle clé dans l'établissement et la généralisation des initiatives de FP de seconde génération, en direction d'une gestion durable des forêts au profit des communautés locales.

Pour en savoir plus

www.fao.org/forestry/participatory
www.fao.org/3/a-i5415e.pdf
www.fao.org/documents/card/en/c/I8372FR
www.fao.org/forestry/download/46194-0a08232cffa2b69678ea327a776d03c1a.pdf

4 OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES

LABELLISER LES PRODUITS DE LA MONTAGNE POUR AUGMENTER LES BÉNÉFICES

Si la petite agriculture de montagne ne peut certes pas rivaliser avec les prix et les volumes de la production de plaine, elle peut en revanche exploiter la demande croissante de produits durables et équitables issus des zones montagneuses.

Les consommateurs ne sont cependant pas toujours en mesure de distinguer les produits de la montagne des autres.

Pour aider à développer les économies montagnardes et améliorer les moyens d'existence dans ces environnements, le Secrétariat du Partenariat de la montagne – qui est hébergé par la FAO – et Slow Food, une organisation sans but lucratif, ont développé conjointement un système de label volontaire pour les produits de la montagne, destiné à soutenir les petits producteurs montagnards des pays en développement[20]. Le dispositif comprend des actions visant à améliorer les chaînes de valeur, développer des stratégies commerciales, émettre le label «Produit du Partenariat de la montagne» (PPM) pour les produits agréés, et développer les capacités des communautés.

Durant sa première phase en 2015–2017, le projet a établi le système de certification participative des PPM et de labellisation dans sept pays et pour 16 produits – allant du café

[20] L'Agence italienne de coopération pour le développement fournit l'appui financier.

Des femmes récoltent de l'amaranthe sur un versant montagneux en Bolivie (État plurinational de). Leurs produits portent le label du Partenariat de la montagne, un moyen d'accroître l'accès aux marchés et les revenus
© FAO/Claudio Guzmán

LE LABEL PERMET AUX PETITS PRODUCTEURS D'OBTENIR UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE POUR LEURS PRODUITS DE HAUTE QUALITÉ ET AIDE LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES ACHATS EN CONNAISSANCE DE CAUSE

produit dans la Cordillère centrale du Panama aux tisanes et au riz cultivés dans l'Himalaya indien. Le dispositif renforce les filières des produits de la montagne issus de l'agrobiodiversité locale en développant la capacité des producteurs à améliorer la qualité, la commercialisation et la distribution de leurs produits, tout en sauvegardant leur savoir traditionnel et en protégeant la biodiversité montagnarde.

Le label PPM raconte l'histoire de chaque produit, met en lumière ce qui le rend unique, et souligne ses valeurs économiques, sociales et environnementales, encourageant ainsi les consommateurs à se connecter émotionnellement avec le produit. Le label permet aux petits producteurs d'obtenir une rémunération équitable pour leurs produits de haute qualité et aide les consommateurs à faire des achats en connaissance de cause.

L'initiative du label PPM s'étend actuellement à d'autres pays, et des efforts sont en cours pour renforcer les mécanismes de suivi et évaluation. Pour stimuler les circuits de distribution suivant des modalités durables, des partenariats supplémentaires avec le secteur privé sont en voie de négociation. Un nouveau programme pilote sur l'alimentation et le tourisme est en cours de développement, dans le but de promouvoir les liens entre les produits montagnards de qualité et les services d'écotourisme.

Pour en savoir plus

www.fao.org/mountain-partnership/our-work/regionalcooperation/climate-change-and-mountain-forests/mountain-products

Culture du café dans l'aire protégée de Santa Fe, Calobre, Cordillère centrale, Panama
© FAO/Alberto Pascual, Fundación Comunidad

LE SNOIE EST UNE MÉTHODOLOGIE INNOVANTE QUI POURRAIT ÊTRE ADAPTÉE ET UTILISÉE DANS LE MONDE ENTIER

En haut: Des membres du Field Legality Advisory Group, une organisation de la société civile, inspectent un site d'exploitation forestière au Gabon, dans le cadre du travail de développement des capacités visant à un suivi des forêts indépendant © Field Legality Advisory Group

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DES FORÊTS AU MOYEN D'UN SUIVI INDÉPENDANT EN AFRIQUE

Au cours des deux dernières années, le Programme FAO-UE FLEGT a exploré le potentiel que constitue un suivi indépendant de la part d'organisations de la société civile (OSC) pour améliorer la gouvernance forestière.

Au Cameroun, l'association Forêts et développement rural (FODER), une OSC, a mis en place un dispositif appelé Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE), un ensemble de procédures permettant de mener un suivi indépendant. Le SNOIE a huit composantes – information, formation, observation, vérification, communication, lobbying, coordination et audit – et spécifie les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante. Il répond aux normes de qualité internationales telles que celles de l'Organisation internationale de normalisation, renforçant de la sorte sa légitimité. Le SNOIE vise à fournir des informations de qualité, crédibles et vérifiables, à coordonner et développer une approche cohérente et une méthodologie pour le suivi des opérations forestières, et à obtenir l'implication des OSC et des institutions gouvernementales. Les rapports produits par FODER au moyen du SNOIE ont ainsi été à l'origine de 11 missions de terrain effectuées en 2016 et 2017 par la Brigade nationale de contrôle forestier du Gouvernement camerounais, qui ont entraîné des poursuites. Le SNOIE est une méthodologie innovante qui pourrait être adaptée et utilisée dans le monde entier.

Le Programme FAO-UE FLEGT a aussi appuyé la collaboration Sud-Sud entre deux OSC, la Wild Chimpanzee Foundation (WCF) en Côte d'Ivoire et le Field Legality Advisory Group (FLAG) basé au Cameroun. Cette collaboration a permis à la WCF de développer ses capacités et son expertise à tel point qu'elle est aujourd'hui l'organisation ivoirienne chef de file pour ce qui est du suivi indépendant des forêts classées menacées par le déboisement et la conversion des terres. Grâce au transfert de compétences, la WCF a produit des rapports de qualité sur des activités illégales comme le trafic de cacao. Les rapports de la WCF ont en outre servi à étayer le processus national de révision du Code forestier en cours en Côte d'Ivoire.

Le Programme FAO-UE FLEGT appuie une collaboration similaire entre le FLAG et le Centre pour l'information environnementale et le développement durable de la République centrafricaine, et le FLAG travaille également au Gabon avec l'appui du Programme. Par ailleurs, le Programme a récemment approuvé trois projets devant être réalisés au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine pour appuyer l'opérationnalisation du site Open Timber Portal. Le portail est une plateforme en ligne indépendante qui centralise les informations sur le secteur forestier, notamment les documents produits par les gouvernements, les entreprises et les OSC, dans le but d'augmenter la transparence et d'appuyer le commerce légal de bois.

Pour en savoir plus

www.fao.org/in-action/eu-fao-flegt-programme
www.opentimberportal.org
www.forest4dev.org
www.wildchimps.org

UNE APPROCHE MODULAIRE POUR ÉTABLIR DES SYSTÈMES DE TRAÇABILITÉ DU BOIS EN AMÉRIQUE LATINE

De nombreux pays producteurs de bois d'œuvre développent actuellement des systèmes de contrôle et de traçage du bois pour suivre les produits ligneux tout au long des chaînes d'approvisionnement. Une approche consiste à développer ces systèmes sous formes de modules s'inscrivant dans un processus par étapes, tous les modules étant reliés au bout du compte de façon à constituer un système national de contrôle et de suivi du bois. Le Programme FAO-UE FLEGT appuie divers pays dans le développement de tels systèmes, en recourant à cette démarche modulaire. Deux exemples, à des stades différents de développement, en sont une illustration, le Honduras et la Colombie.

LE SIRMA CONSTITUE UN SYSTÈME ÉLECTRONIQUE RENTABLE QUI RENFORCE LA CONFIANCE DANS LE SECTEUR FORESTIER HONDURIEN ET ACCROÎT SA TRANSPARENCE

Au Honduras, l'Institut national pour la conservation, la gestion des forêts, les aires protégées et la vie sauvage est en train de créer un système de traçabilité appelé SIRMA. Il devra à terme comporter six modules: 1) sécurité et gestion des utilisateurs; 2) enregistrement des licences; 3) enregistrement des données; 4) récolte et transport; 5) industrie; et 6) établissement des rapports. Depuis 2014, le Programme FAO-UE FLEGT a aidé au développement des quatre premiers modules, au travers de tests de mise en œuvre pilotes, créant un système apte à suivre le bois au long des phases de l'extraction et du transport. Le programme appuie maintenant le module 5, qui est conçu pour suivre les flux de bois à travers le système de production et pour permettre à l'industrie forestière d'insérer des informations dans le système. S'appuyant sur les procédures existantes de gestion des informations, le SIRMA constitue un système électronique rentable qui renforce la confiance dans le secteur forestier hondurien et accroît sa transparence.

En Colombie, le Programme FAO-UE FLEGT appuie le Ministère de l'environnement et du développement durable (MADS) alors qu'il entame le développement d'un système national de suivi du bois selon une approche par étapes tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Le MADS a identifié les institutions gouvernementales pertinentes, diagnostiqué les systèmes existants, défini les diverses composantes du système national, et déterminé les priorités gouvernementales pour le développement des modules. Dans la première phase du projet, un module sera conçu en vue de créer un système d'information relatif aux licences de coupe et aux permis environnementaux, les modules sur le marquage du bois et la planification devant être développés ultérieurement. Le MADS envisage aussi de relier divers systèmes existants – comme le système d'information sur l'environnement et le système d'information sur la biodiversité – au système national de suivi du bois, afin d'assurer une plus grande cohérence entre eux.

Un travailleur traite du bois dans une usine en Colombie, où le Programme FAO-UE FLEGT aide le Ministère de l'environnement et du développement durable à élaborer un système national de traçabilité du bois suivant une approche par étapes tout au long de la chaîne d'approvisionnement
© FAO/Daniel Baldotto

Pour en savoir plus
www.fao.org/in-action/eu-fao-flegt-programme

5

LA FAO S'APPLIQUE À ÉVALUER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE BOIS DE FEU DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT ET AIDE À DÉVELOPPER DES PLANS D'INTERVENTION APPROPRIÉS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE

En haut: Des tas de bois de feu de Prosopis *attendent d'être distribués aux réfugiés et à leur communauté hôte à Djibouti*
© FAO/Leone Magliocchetti Lombi

ÉVALUER L'OFFRE ET LA DEMANDE DE BOIS DE FEU DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT

Près de 60 millions de personnes sont déplacées dans le monde aujourd'hui, du fait de contextes de violence et de conflit, et 80 pour cent de ces personnes sont tributaires des combustibles traditionnels issus de la biomasse – principalement le bois de feu – pour cuire les aliments et se chauffer. L'augmentation massive de la demande de bois de feu destiné à la cuisson des aliments, provoquée par l'afflux soudain de réfugiés, est de façon générale un facteur majeur de la dégradation des forêts et du déboisement dans les situations de déplacement. Cela exerce une immense pression sur les forêts et les terres boisées des environs, et est souvent une source de tension entre les communautés d'accueil et les communautés de réfugiés. Le manque de combustible suffisant pour cuire les aliments a aussi un impact sur la nutrition et la santé des personnes vulnérables dans ces types d'établissements.

La FAO s'applique à évaluer l'offre et la demande de bois de feu dans les situations de déplacement au Bangladesh, à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Tchad, et aide à développer des plans d'intervention appropriés. Ce travail permet d'établir des

informations de référence pour les interventions – appuyées par la FAO, la Banque mondiale et d'autres partenaires – visant à traiter les problèmes d'impact environnemental et accroître l'accès à l'énergie.

La FAO a instauré un partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de façon à tirer parti de l'accès du HCR aux zones accueillant les réfugiés et des décennies d'expérience de la FAO dans les forêts et dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'utilisation des terres. La FAO et le HCR opèrent ensemble dans divers pays pour répondre aux défis et aux risques multisectoriels associés aux ressources forestières, dans les contextes de crise aiguë ou prolongée impliquant la présence de réfugiés. Utilisant des technologies modernes de télédétection, par exemple, les deux organisations envisagent d'effectuer une évaluation rapide de la dégradation des forêts dans les zones touchées par l'afflux récent de réfugiés en provenance du Soudan du Sud et se dirigeant vers le Kenya et l'Ouganda.

Pour en savoir plus
www.fao.org/forestry/energy

DIRECTIVES SUR LES POLITIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

En Amérique latine et dans les Caraïbes, de nombreux pays ont investi dans le développement d'institutions et d'instruments juridiques axés sur l'environnement. Toutefois, une coordination insuffisante, une faible prise de conscience des impacts de la dégradation environnementale et l'absence de valorisation des services écosystémiques entravent les efforts en direction de la durabilité.

Le développement durable nécessite que les gouvernements jouent un rôle de guide auprès des diverses parties prenantes, et l'élaboration de politiques agroenvironnementales – des politiques qui incorporent une approche systémique des dimensions économiques, socioculturelles et écologiques de la durabilité – leur offrent une opportunité à cet égard.

Les directives volontaires sur les politiques agroenvironnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, *Voluntary Guidelines on Agro-environmental Policies in Latin America and the Caribbean*, produites dans le cadre d'un projet promouvant le dialogue et l'échange d'expériences nationales, sont destinées aux personnes chargées de concevoir et mettre en œuvre les politiques sur l'agriculture, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture. Les pays impliqués dans le projet sont le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique et le Nicaragua pour la phase 1, et le Costa Rica, Cuba, le Panama

LES DIRECTIVES VOLONTAIRES SONT LE FRUIT D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION RÉGIONAL, DE L'ANALYSE D'ÉTUDES DE CAS ET DE DIALOGUES INTERSECTORIELS

Un éleveur inspecte sa capture dans un système intégré de pisciculture à El Dorado, Colombie
© FAO/Valentina Stutzin

et le Paraguay pour la phase 2. El Salvador, le Guyana et le Suriname mettent en œuvre des initiatives similaires.

Les Directives volontaires sont le fruit d'un processus de consultation régional, de l'analyse d'études de cas et de dialogues intersectoriels. Elles ont pour but de guider les gouvernements dans leurs efforts pour améliorer les politiques en utilisant une approche agroenvironnementale qui relie la société, les terres, l'environnement et l'économie d'une manière intégrée et holistique, et de développer ces politiques en collaboration avec des acteurs sociaux diversifiés.

Les Directives volontaires, qui sont diffusées à travers différents moyens, proposent un ensemble de principes, orientations stratégiques et mesures pour la mise en œuvre d'actions sectorielles, dans un système de gouvernance qui renforce l'appropriation locale et la participation sociale. En ce sens, elles constituent un instrument pour la réalisation des ODD. S'inscrivant dans le projet, un dialogue en cours est en train d'aider à définir des indicateurs pour le suivi des politiques agroenvironnementales.

Pour en savoir plus

www.fao.org/in-action/program-brazil-fao/projects/agro-environmental-policies

INTENSIFIER LES ACTIVITÉS DE RESTAURATION DESTINÉES AUX PETITS AGRICULTEURS DES ZONES ARIDES

Lorsque Moumouni Nuhu est revenu dans son village au bout de 30 ans, tout avait disparu: les arbres, les animaux, tout. Quand il était jeune, on chassait les lièvres, les antilopes et les pintades – mais aujourd'hui, ceux-ci sont introuvables.

«Maintenant, l'*harmattan* souffle avec une force incroyable», raconte cet homme de 65 ans, ancien fonctionnaire de Bajirga à la retraite. Sa communauté se trouve à la périphérie de Tera, une petite ville poussiéreuse dans le nord-ouest du Niger, connue pour son marché au bétail qui attire les commerçants d'un large rayon, jusqu'en provenance du Nigéria.

Comment s'étonner que les jeunes s'en aillent, s'interroge Moumouni. Désignant les terrains stériles tout autour de lui, il déclare: «Nous devons faire en sorte que les terres dégradées soient à nouveau fertiles.»

La désertification et la dégradation des terres représentent des défis extrêmement graves, réduisant la résilience face aux conditions météorologiques extrêmes et au changement climatique, et pouvant entraîner la faim, la pauvreté, le chômage, les migrations forcées et les conflits. Cependant, les initiatives de restauration du paysage à grande échelle, comme celles menées par le programme de la FAO Action contre la désertification, sont en train de montrer que la dégradation des terres n'est pas irréversible.

Action contre la désertification est un partenaire clé de l'initiative de la Grande muraille verte, qui vise à améliorer les conditions de vie de millions de personnes en créant une mosaïque de paysages verts productifs à travers l'Afrique du Nord, le Sahel et la Corne de l'Afrique. La zone d'intervention centrale couvre 780 millions d'hectares et accueille 232 millions de personnes.

La démarche du programme consiste à mettre les communautés locales au cœur du travail de restauration, et elle porte ses fruits. Près de 700 familles vivant à l'intérieur et à proximité du village de Moumouni Nuhu, dans le

Des agriculteurs soignent des plantes dans une pépinière d'arbres à Tera, Bajirga, Niger, dans le cadre du programme de la FAO Action contre la désertification
© FAO/Giulio Napolitano

LA DÉMARCHE DU PROGRAMME CONSISTE À METTRE LES COMMUNAUTÉS LOCALES AU CŒUR DU TRAVAIL DE RESTAURATION, ET ELLE PORTE SES FRUITS

nord du Niger, en ont bénéficié. Globalement, le programme a touché quelque 500 000 personnes depuis son lancement en 2014, appuyant la restauration de leurs terres dégradées tout en stimulant la croissance économique en aidant les communautés à développer le potentiel commercial des PFNL.

Le programme a permis de planter 12 000 hectares de terres dégradées pour démarrer le processus de restauration, et a utilisé à cet effet des tonnes de semences provenant de 110 espèces de plantes fourragères herbacées et d'espèces ligneuses natives. Une superficie additionnelle de 18 000 hectares recevra le même traitement en 2018, en complément des efforts d'autres partenaires de l'initiative de la Grande muraille verte. Plus de 325 communautés villageoises sont impliquées dans les opérations.

Les besoins sont toutefois exorbitants: rien que dans la zone de la Grande muraille verte de l'Afrique, plus de 10 millions d'hectares doivent être restaurés chaque année jusqu'en 2030 si l'on veut atteindre l'ODD 15 sur la dégradation des terres. Action contre la désertification intensifie ses activités en recourant à une préparation du terrain mécanisée et en étendant ses opérations en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Cette méthode de restauration réussie est en train de devenir un outil majeur dans la lutte contre le changement climatique, la dégradation des terres et la désertification.

Pour en savoir plus
www.fao.org/in-action/action-against-desertification

6 OBJECTIF 6
QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX

SOIXANTE-DIX ANS DE DONNÉES MONDIALES SUR LES PRODUITS FORESTIERS

La FAO a commencé son travail statistique sur les produits forestiers suivant les recommandations faites par la Conférence de la FAO en 1945-1946, approuvées en 1947. Chaque année depuis, l'Organisation établit et publie des statistiques sur la production, le commerce et la consommation des produits forestiers. En 2017, plus de 120 000 utilisateurs en ligne provenant de 180 pays et territoires du monde entier ont consulté les statistiques sur les produits forestiers de la FAO et les publications qui leur sont associées.

Le besoin de disposer de statistiques mondiales fiables sur les forêts et les produits forestiers est croissant, notamment pour indiquer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Des données fiables sur les forêts et les produits forestiers sont également essentielles pour suivre les avancées en direction des objectifs stratégiques de la FAO, en particulier l'OS2 et l'OS4 et le produit de l'Organisation 6.2 (qualité des statistiques de la FAO en vue d'étayer avec des éléments de preuve les prises de décision à tous les niveaux) relevant de l'Objectif 6.

En 2016-2017, la FAO a élargi la portée des données recueillies et diffusées sur les PFNL et les produits dérivés du bois, en ajoutant notamment de nouveaux types de panneaux dérivés du bois. Le travail a comporté le développement de normes et classifications internationales, deux nouveaux projets de recherche et des activités de renforcement des capacités.

La FAO publiera la 70e édition de l'*Annuaire des produits forestiers* en 2018, un jalon déterminant dans la coopération et la collaboration entre organisations internationales concernant les statistiques internationales. L'établissement de l'annuaire est rendu possible grâce aux informations fournies par les gouvernements au travers du Questionnaire commun sur le secteur forestier, qui a été préparé par un consortium d'organisations comprenant la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Office des statistiques de la Commission européenne (connu sous le nom d'Eurostat) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

Pour en savoir plus
www.fao.org/forestry/statistics

La FAO génère des statistiques sur les produits forestiers depuis 1947
© FAO/Roberto Cenciarelli

EN 2017, PLUS DE 120 000 UTILISATEURS EN LIGNE PROVENANT DE 180 PAYS ET TERRITOIRES DU MONDE ENTIER ONT CONSULTÉ LES STATISTIQUES SUR LES PRODUITS FORESTIERS DE LA FAO

© FAO/Marc Vandenhaute

© Sergio Garrido

LISTE DES RÉCITS D'EXPÉRIENCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1
CONTRIBUER À ÉLIMINER LA FAIM, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MALNUTRITION 2
Les forêts «font la différence» en matière de sécurité alimentaire et de nutrition 2
Mesurer le rôle des forêts et des arbres dans l'économie des ménages 3

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2
RENDRE L'AGRICULTURE, LA FORESTERIE ET LA PÊCHE PLUS PRODUCTIVES ET PLUS DURABLES 4
Inventaires forestiers nationaux au Bangladesh et en Papouasie-Nouvelle-Guinée 4
SEPAL: améliorer rapidement le suivi des forêts 5
Renforcer la collaboration en matière de foresterie urbaine 6
Une gestion de la faune sauvage au bénéfice des populations et de la biodiversité 8
Le Programme de gestion durable de la faune 9
Appuyer l'Afghanistan en matière de gestion communautaire des forêts 10
Restaurer les forêts au Liban 11
La première loi forestière du Timor-Leste 12
Arrêter la dégradation des terres en Asie centrale 13
Suivi communautaire des forêts en Amérique latine 14
Rémunérer les services liés à l'eau fournis par les forêts 15
Vision pour la conservation de l'Amazonie 16
Renforcer les capacités en vue de la gestion durable de la faune 17
Évaluer la vulnérabilité face au changement climatique en Afrique de l'Est – et traiter les impacts 18
Une plateforme en ligne améliore la communication des données pour FRA 2020 19
Développer un ensemble commun d'indicateurs forestiers à l'échelle mondiale 20

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3
RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE 22
Créer des synergies entre la foresterie et la protection sociale 22
Augmenter les revenus des producteurs forestiers en stimulant les entreprises locales 23
Améliorer les politiques et les législations au profit des petits producteurs 24
Produits forestiers non ligneux au Proche-Orient et en Afrique du Nord 25
Accroître l'efficacité de la foresterie participative 26

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4
ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES 28
Labelliser les produits de la montagne pour augmenter les bénéfices 28
Améliorer la gouvernance des forêts au moyen d'un suivi indépendant en Afrique 30
Une approche modulaire pour établir des systèmes de traçabilité du bois en Amérique latine 31

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5
AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE 32
Évaluer l'offre et la demande de bois de feu dans les situations de déplacement 32
Directives sur les politiques agroenvironnementales 33
Intensifier les activités de restauration destinées aux petits agriculteurs des zones arides 34

OBJECTIF 6
QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX 36
Soixante-dix ans de données mondiales sur les produits forestiers 36

LE PROGRAMME FORESTIER DE LA FAO EN CHIFFRES 2016–2017

RESSOURCES HUMAINES

À l'issue de l'exercice biennal 2016–2017, le Département des forêts de la FAO comportait, au siège, 82 fonctionnaires occupant des postes de professionnel dans le cadre organique ou ayant des fonctions de direction, et 13 autres professionnels auprès des bureaux décentralisés. Le Département comptait aussi 29 agents des services généraux, 100 consultants à court terme (dont 53 au siège et 47 dans les bureaux décentralisés) et d'autres ressources humaines hors personnel au siège de l'Organisation.

STRUCTURE DU DÉPARTEMENT DES FORÊTS DE LA FAO

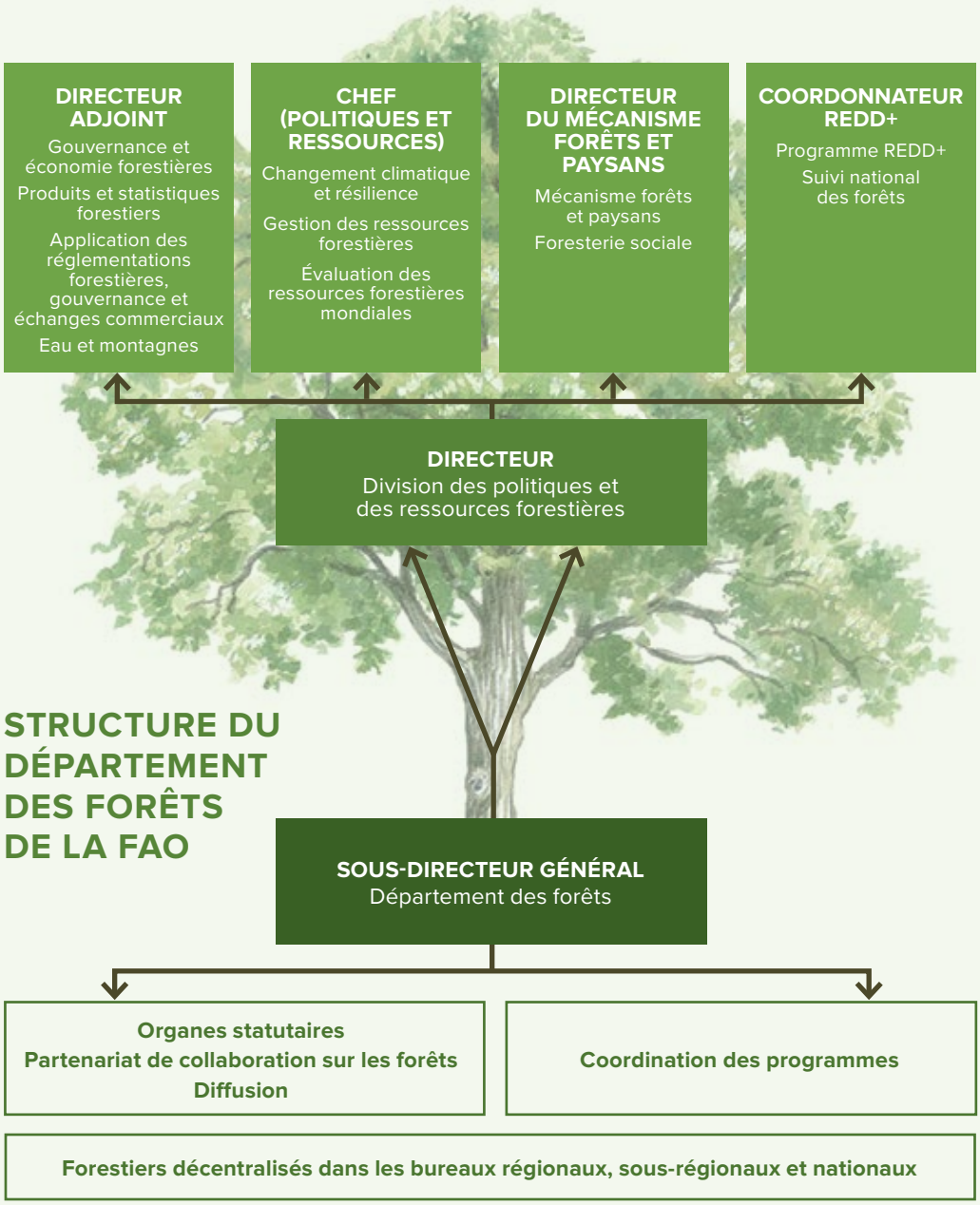

Structure au 31 mai 2018

RESSOURCES FINANCIÈRES

Le financement du Programme forestier de la FAO provenant du Programme ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017 s'est élevé à 28 millions de dollars des États-Unis (ci-après «dollars»), soit environ 3 pour cent du budget total du Programme ordinaire. À cela se sont ajoutés des contributions volontaires de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et des fonds fiduciaires, pour un montant de quelque 158 millions de dollars pour les deux années.

Au cours de cet exercice biennal, le Programme forestier de la FAO avait plus de 170 projets en cours, répartis dans plus de 60 pays. Le Département des forêts au siège de l'Organisation a dirigé la mise en œuvre de 109 de ces projets dans 43 pays, pour un budget total de 477 millions de dollars, et les projets restants l'ont été par les bureaux décentralisés.

En ce qui concerne les régions, durant ces deux années l'Afrique a bénéficié de la part la plus importante des projets en valeur (18 millions de dollars), suivie par l'Amérique latine (8 millions de dollars) et l'Asie (3 millions de dollars). Environ 50 pour cent du budget total alloué aux projets ont été attribués aux projets interrégionaux et mondiaux, qui ont été mis en œuvre principalement par le siège en faveur de tous les pays.

© Fundación CoMunidad

AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017, LE PROGRAMME FORESTIER DE LA FAO AVAIT PLUS DE 170 PROJETS EN COURS, RÉPARTIS DANS PLUS DE 60 PAYS

EXÉCUTION DE PROJETS FORESTIERS DE LA FAO, PAR BAILLEUR DE FONDS, EXERCICE BIENNAL 2016-2017 (USD)

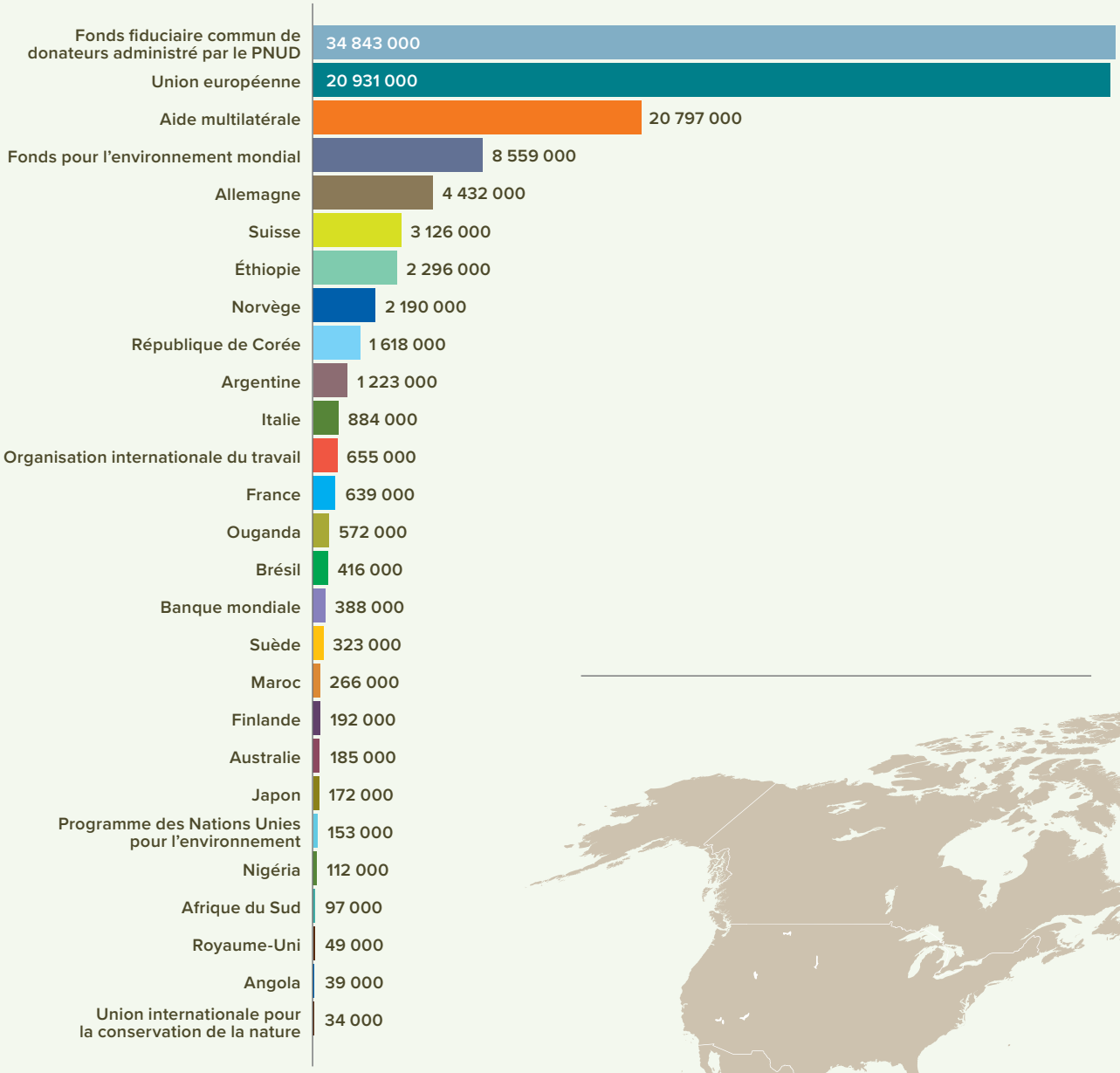

Ne comprend que les projets actifs durant l'exercice biennal 2016-2017 pour lesquels le Département des forêts de la FAO était le Bureau technique chef de file (LTO, d'après l'anglais Lead Technical Office).

PAYS BÉNÉFICIAIRES, EXERCICE BIENNAL 2016-2017

Ne comprend que les projets actifs durant l'exercice biennal 2016-2017 pour lesquels le Département des forêts de la FAO était le Bureau technique chef de file (LTO).

Carte: © FAO

BUDGET TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PROJETS FORESTIERS DE LA FAO, EXERCICE BIENNAL 2016-2017 (USD)

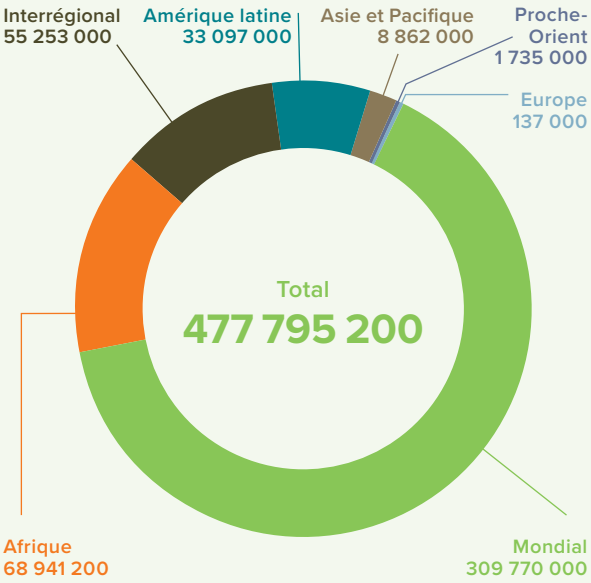

Ne comprend que les projets actifs durant l'exercice biennal 2016-2017 pour lesquels le Département des forêts de la FAO était le Bureau technique chef de file (LTO).

EXÉCUTION DE PROJETS FORESTIERS DE LA FAO, PAR RÉGION, EXERCICE BIENNAL 2016-2017 (USD)

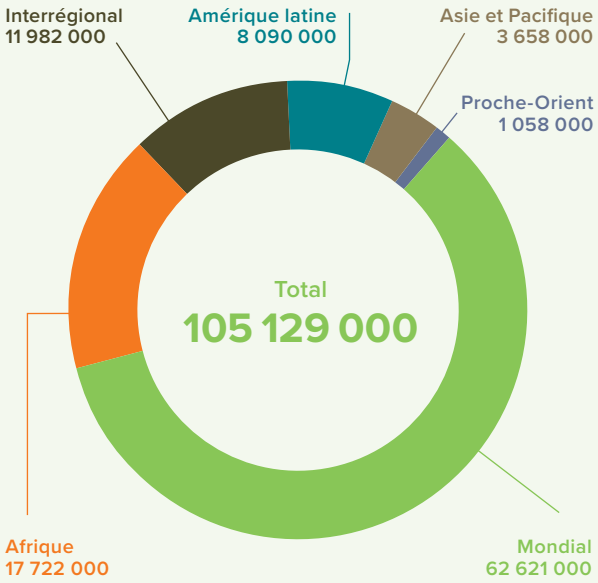

Ne comprend que les projets actifs durant l'exercice biennal 2016-2017 pour lesquels le Département des forêts de la FAO était le Bureau technique chef de file (LTO).

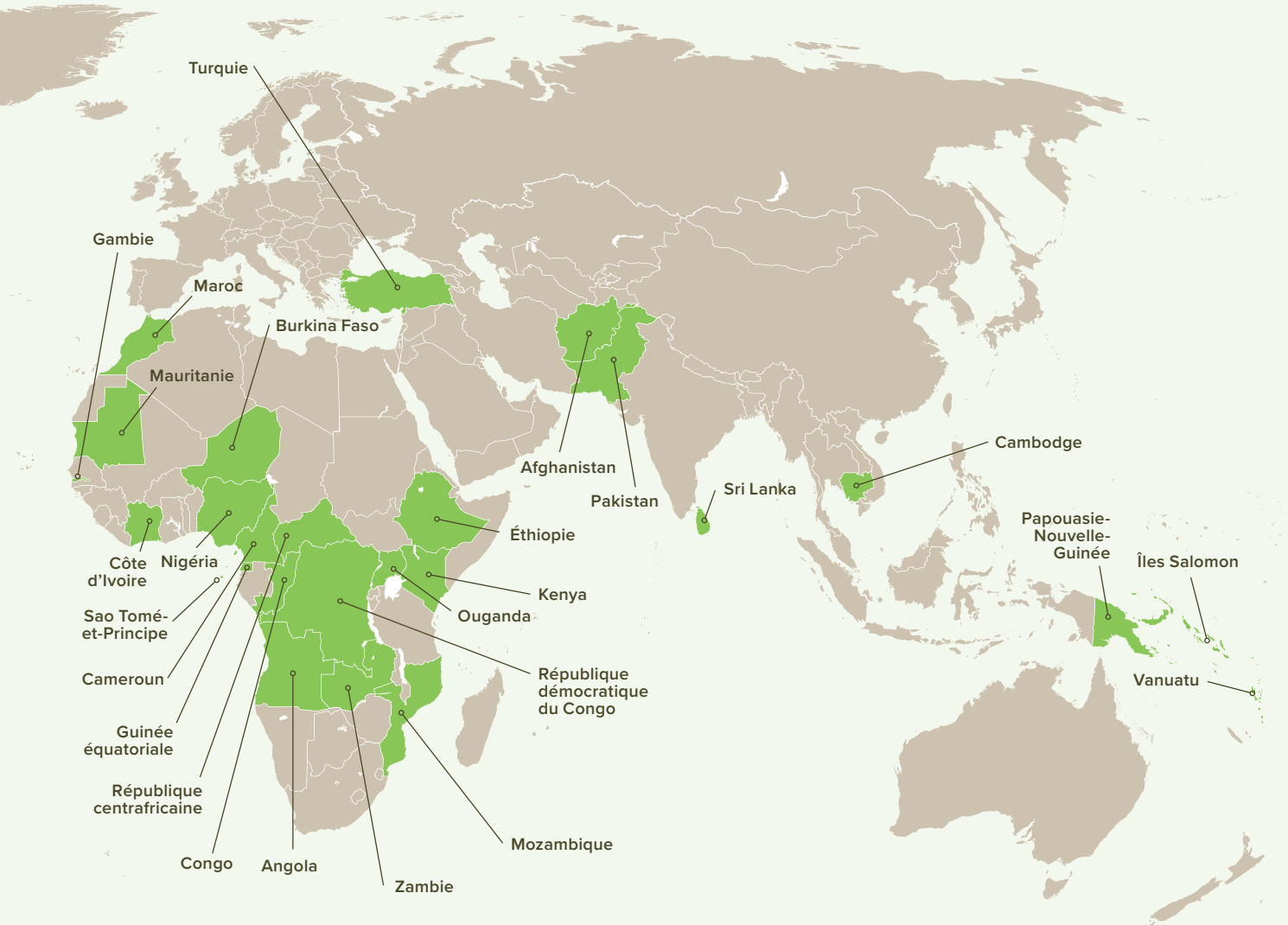

© FAO/Valentina Stutzin/
Guadalupe Gómez Verdi

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel: FAO-HQ@fao.org
Site web: www.fao.org/contact-us/fr

Département des forêts
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel: fo-library@fao.org
Site web: www.fao.org/forestry/fr

Bureau régional de la FAO pour l'Afrique
FAO Building
2, Gamel Abdul Nasser Road
GP 1628
Accra, Ghana
Courriel: FAO-RAF@fao.org
Site web: www.fao.org/africa/fr

Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique
39 Phra Athit Road
Phranakorn District
10200 Bangkok, Thailande
Courriel: FAO-RAP@fao.org
Site web: www.fao.org/world/regional/rap

Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale
Benczur utca 34
1068 Budapest, Hongrie
Courriel: REU-Registry@fao.org
Site web: www.fao.org/europe/en

Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine
et les Caraïbes
Av. Dag Hammarskjold 3241
Vitacura Santiago, Chili
Courriel: FAO-RLC@fao.org
Site web: www.fao.org/americas

Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient
et l'Afrique du Nord
11, El Eslah El Zerai Street
Dokki
12311 Le Caire, Égypte
Courriel: FAO-RNE@fao.org
Site web: www.fao.org/neareast/fr

Conseil économique pour l'Europe des Nations Unies/FAO
Section des forêts et du bois
Division des forêts, des terres et du logement
Palais des Nations
CH-1211, Genève 10, Suisse
Courriel: info.ece-faoforests@unece.org
Site web: www.unece.org/forests

ISBN 978-92-5-130758-8

9 789251 307588

CA0123FR/1/06.18